

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962COMPTE RENDU INTEGRAL — 83^e SEANCE2^e Séance du Vendredi 15 Décembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Dépôt d'un rapport de la Cour des comptes (p. 5673).
MM. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes; Marc Jacquet, rapporteur général; le président.
2. — Rappels au règlement (p. 5674).
MM. Vaschetti, Souchal, Bricout, questeur de l'Assemblée nationale; le président.
3. — Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la France (p. 5674).
4. — Loi de finances rectificative pour 1961. — Adoption, en troisième lecture, d'un projet de loi (p. 5674).
M. Marc Jacquet, rapporteur général.
Art. 10.
Amendement n° 1 de la commission des finances. — Adoption.
Adoption de l'article 10 complété et de l'ensemble du projet de loi.
5. — Discussion sur une motion de censure (p. 5675).
M. le président.
MM. Leenhardt, Ebrard, Legendre, David, Arrighi.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Rochet, Schmittlein, Mollet, Dorey, Motte, Dronne, Battesti.
Renvoi de la suite du débat.
6. — Fait personnel (p. 5695).
MM. Pasquini, Leenhardt.
7. — Ordre du jour (p. 5696).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes au Président de la République.

Huissiers, introduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le premier président de la Cour des comptes.

M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en exécution des dispositions de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année. (Applaudissements.)

M. le président. L'Assemblée nationale donne acte du dépôt de ce rapport.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Marc Jacquet, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Mes chers collègues, au nom de la commission des finances, j'ai l'honneur de saluer M. le premier président de la Cour des comptes et de le remercier du rapport qu'il vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Je voudrais rappeler à cette occasion combien la commission des finances apprécie la collaboration que la Cour des comptes lui apporte dans l'exercice du contrôle parlementaire, tant par ses rapports publics que par les enquêtes auxquelles elle veut bien procéder sur notre demande.

Il m'est notamment agréable de souligner la rapidité avec laquelle la Cour des comptes dépose désormais ses rapports sur les projets de loi de règlement.

Il me reste à souhaiter que la diligence de la Cour des comptes incite le Gouvernement à déposer les projets de loi de règlement dans les délais prévus par la loi organique, c'est-à-dire dans l'année qui suit celle de l'exécution du budget.

Pour sa part, la commission des finances a déjà déposé, depuis le 21 juillet, deux rapports sur les règlements définitifs des budgets de 1957 et 1958, dont elle regrette que la discussion n'ait pu encore intervenir.

Le contrôle parlementaire des dépenses publiques ne doit pas seulement avoir un caractère préalable; il doit aussi s'exercer a posteriori. Mais son intérêt et son efficacité sont, dans ce sens, fonction de sa rapidité.

La Cour des comptes a fait un effort particulièrement méritoire pour accélérer les procédures de contrôle. Je forme le vœu que cet exemple soit suivi et je vous demande, mes chers collègues, de vous associer à la commission des finances pour en remercier la Cour des comptes. (Applaudissements.)

M. le président. Monsieur le premier président, je tiens à associer toute l'Assemblée à l'hommage qui vient d'être rendu à votre personne et à la Cour que vous présidez. (*Applaudissements.*)

Huissiers, reconduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(*M. le premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.*)

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Vaschetti, pour un rappel au règlement.

M. Guy Vaschetti. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai été avisé ce matin, comme d'ailleurs un très grand nombre de nos collègues, de la naissance d'une nouvelle organisation clandestine, la S. A. O., par un tract qui constitue un véritable appel aux armes et à la guerre civile.

Ce tract et cette naissance d'un nouveau mouvement — un de plus ! — n'auraient en soi rien d'extraordinaire et ne justifieraient nullement un rappel au règlement si le contenant de ce tract n'était une enveloppe de l'Assemblée nationale adressée à un grand nombre de parlementaires grâce à l'adressographe de l'Assemblée.

Monsieur le président, le fait est très grave en soi, étant donné que le tract en question constitue un appel à l'émeute et un appel aux armes.

J'ai accompli mon devoir de citoyen en déposant une plainte au parquet général de la Seine, mon devoir de parlementaire par ce rappel au règlement.

Je vous demande, monsieur le président, de vous joindre à ma plainte, en qualité de président de l'Assemblée nationale et de bien vouloir faire en sorte qu'une enquête soit diligentée à l'intérieur même de l'Assemblée sur l'origine de ce tract... (*Applaudissements à droite. — Mouvements divers.*)

MM. Albert Marcenet et Hervé Laudrin. Et de tous les autres ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Guy Vaschetti ... — et de tous les autres, bien sûr — sur l'origine de ce tract, qui constitue, je le répète, un véritable appel aux armes et à la guerre civile. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur un certain nombre de bancs à droite. — Mouvements divers.*)

M. Albert Marcenet (s'adressant à la droite). C'est un réveil tardif !

M. le président. La parole est à M. Souchal, pour un rappel au règlement. (*Exclamations à droite. — Mouvements divers.*)

M. le président. Tout parlementaire a le droit de s'exprimer dans cette Assemblée, et je veillerai à ce qu'il en soit bien ainsi.

M. Roger Souchal. Surtout quand on est d'accord !

Je voudrais, en effet, monsieur le président, m'associer à la demande formulée par M. Vaschetti.

Il y a plusieurs jours, j'ai saisi le bureau de lettres que j'ai reçues personnellement la semaine dernière et provenant d'un autre organisme, lettres toujours adressées sous enveloppe de l'Assemblée nationale.

Dans l'une de ces enveloppes se trouvait le texte d'une conférence de presse de M. le colonel Argould qui m'a été envoyé par un organisme qui s'appelle l'O. A. S. et j'ai reçu le lendemain, en bonne et due forme, avec un drapeau bleu, blanc, rouge dessus, une condamnation à mort de la part de l'O. A. S., dans une enveloppe qui venait de l'Assemblée nationale et sur laquelle était apposée la griffe des questeurs.

Dans ces conditions, je m'associe à la demande de M. Vaschetti pour qu'une enquête soit ouverte afin de connaître ceux qui, dans cette Assemblée, sont les complices de l'O. A. S. ou d'autres organisations subversives. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bricout, questeur de l'Assemblée nationale.

M. Edmond Bricout, questeur. Monsieur le président, mes chers collègues, je dois dire que la questure n'a pas attendu ces interventions pour procéder à une enquête. Dès hier soir, à la

réception des premières lettres qui nous ont été communiquées, nous avons ordonné une enquête pour en déterminer la provenance. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je donne acte à M. le questeur de sa déclaration.

L'enquête étant en cours, je pense que l'Assemblée sera d'accord pour considérer l'incident comme clos, tout au moins quant à la séance d'aujourd'hui. (*Mouvements divers à droite.*)

M. Michel Jacquet et M. Philippe Vayron. Non ! non ! il n'est pas clos !

M. le président. J'ai dit : quant à la séance d'aujourd'hui.

— 3 —

ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la France.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La candidature de M. Lurie pour le siège de représentant titulaire et celle de M. Gauthier pour le siège de représentant suppléant ont été affichées le 14 décembre 1961, publiées à la suite du compte rendu intégral du même jour et au *Journal officiel* du 15 décembre.

Ces candidatures seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 4 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1961

Discussion, en troisième lecture, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en troisième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1961 (n° 1641).

La parole est à M. Marc Jacquet, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Marc Jacquet, rapporteur général. Mes chers collègues, après l'examen en deuxième lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1961, un seul article de ce texte reste en discussion.

A l'article 10, qui prévoit la création d'un service du tourisme en Polynésie, le Sénat s'est rallié à la thèse des représentants de ce territoire en adoptant un amendement tendant à modifier ainsi le deuxième alinéa de cet article :

« La réglementation applicable au tourisme en Polynésie française est établie conjointement par les autorités locales et celles de la République. »

Nous avions — vous vous en souvenez — soulevé quelques objections à cet égard. Le Gouvernement, consulté, nous demande d'adopter un amendement qui compléterait cet alinéa par les mots suivants : « dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique ».

Le Gouvernement et le Sénat en étant probablement d'accord, je vous propose d'adopter cet amendement de façon à mettre fin définitivement aux navettes concernant ce projet de loi.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Aucune motion de renvoi n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article 10, pour lequel les deux Assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique, est de droit dans le texte du Sénat.

[Article 10.]

M. le président. « Art. 10. — A compter du 1^{er} janvier 1962, il est créé un service du tourisme en Polynésie française, classé parmi les services figurant au paragraphe 5 de l'article 2 du décret modifié n° 56-1227 du 3 décembre 1956.

« La réglementation applicable au tourisme en Polynésie française est établie conjointement par les autorités locales et celles de la République. »

M. le rapporteur général a présenté, au nom de la commission, un amendement n° 1 qui tend à compléter le deuxième alinéa de cet article par les mots : « dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1 de M. le rapporteur général.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 10, modifié par l'amendement n° 1.

(L'article 10, ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté.)

— 5 —

DISCUSSION SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par MM. Mercier, Boudard, Chandernagor, Schmitt, Bayou, Dejean, Regaudie, Vals, Max Lejeune, Muller, Var, Montel, Pavot, Lacroix, Privat, Darchicourt, Monnerville, Dumortier, Pic, Privat, Duchâteau, Bourgeois, Arthur Conte, Schaffner, Tony Larue, Widenlocher, Deschizeaux, Cassagne, Gernez, Derancy, Poignant, Denvers, Longeueue, Béchard, Darras, Durroux, Evrard, Forest, Leenhardt, Mazurier, Mollet, Montalat, Padovani, Al-Sid Boubakeur, Véry, Brocas, Faure, Gaillard, Billères, Juskiewinski, Diéras, Desouches, Hersant, Ebrard, Gauthier, Delesalle, de Pierrebourg, Georges Bonnet, Mme Delabie, MM. Sablé, Ducos. (Application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.)

En application de l'article 151 du règlement, le débat a été organisé par M. le président.

L'ordre et la durée des interventions des orateurs inscrits ont été affichés.

Mes chers collègues, l'Assemblée entame un débat dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance; je vous demande d'écouter tous les orateurs dans le calme et sans les interrompre.

La parole est à M. Leenhardt, premier orateur inscrit. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, avant d'exposer, au nom du groupe socialiste, ce qu'est notre motion de censure, il faut que je bâlaie un peu devant notre porte et que je dise ce qu'elle n'est pas.

Notre motion de censure n'est pas le fruit de je ne sais quel « tracassin », de je ne sais quelle nostalgie du régime précédent, que le pouvoir dénonce périodiquement pour affaiblir la portée des critiques de la représentation nationale et tenter de créer un complexe chez les parlementaires qui exercent leur mission traditionnelle d'intercesseurs.

C'est un procédé peu équitable que de prêter aux opposants des sentiments bas et d'alimenter ainsi l'antiparlementarisme. Il est d'autant plus injuste que les jeux du passé qui ont abouti finalement à ouvrir trois crises en moins d'un an n'étaient pas menés par l'actuelle opposition, mais par des hommes qui appartiennent aujourd'hui au principal parti de la majorité et qui, aidés des communistes, ont fait obstacle à tous nos efforts pour réformer les institutions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Henri Duviillard. C'est faux !

M. Francis Leenhardt. Les intermédiaires que nous sommes sont jugés assez bons en période de barricades ou en période de putsch pour être invités à la radio et à la télévision afin d'y lancer des appels au rassemblement des républicains. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais, le calme revenu, on leur réserve volontiers brocards et sermons.

Notre motion de censure n'est pas non plus le fruit de l'équivoque, n'en déplaise à M. Jacques Fauvet qui éprouve le besoin de distribuer des leçons de dignité à l'opposition comme au Gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

La motivation de l'initiative de la censure a été faite assez clairement par le groupe socialiste lorsque, jeudi dernier, il a annoncé sa détermination de déposer une motion de censure, en tout état de cause, avant la fin de la session.

Nous avons, en effet, précisé que nous voulions censurer le Gouvernement de M. Debré en raison du fait que, par ses maladresses, ses faiblesses et ses divisions intérieures, il avait perdu l'autorité nécessaire pour faire face aux menaces qui pèsent sur la République. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mon discours d'aujourd'hui n'aura pas d'autre thème.

Les journalistes qui nous critiquent aujourd'hui sont les mêmes qui, en d'autres circonstances, nous ont reproché de rédiger nos motions de censure en termes si violents qu'elles ne pouvaient faire courir aucun danger au Gouvernement.

Si nous avions rédigé une motion condamnant l'O. A. S., on nous reprocherait d'avoir commis une erreur politique car, du fait de la censure, cette motion aurait été privée des voix de l'U. N. R. Cette condamnation n'aurait donc pas recueilli la forte majorité qui existe en fait pour elle dans cette Assemblée nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Quant à la conjonction des extrêmes, c'est une vieille loi de toutes les démocraties. La Constitution en a conjuré la nocivité en l'empêchant de jouer à la majorité relative.

Au-delà, il n'y a qu'à supprimer tous les votes, ce que la majorité s'est efforcée de faire à travers le règlement puisque, aujourd'hui, nous ne pouvons plus voter que sur des lois ou, exceptionnellement, une fois par session, sur la censure. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Notre motion de censure n'est pas non plus une attaque contre le principe d'une stabilité ministérielle dont nous n'oublions pas qu'elle avait été parmi les objectifs essentiels du programme du conseil national de la Résistance.

En approuvant la Constitution de 1958, nous avons accepté toutes les précautions prises contre le retour de l'instabilité, notamment la limitation des sessions, la limitation du domaine législatif, les irrecevabilités financières et constitutionnelles, la priorité gouvernementale dans la fixation de l'ordre du jour, la possibilité de votes bloqués, et enfin, pour la censure, des modalités que nous avons déjà mises au point avec nos collègues radicaux et républicains populaires et qui empêchent que la conjonction négative des oppositions puisse obtenir un succès à la majorité relative, et qui mobilise aussi au service du Gouvernement toutes les voix des absents et des abstentionnistes.

Ces dispositions, d'ailleurs, nous nous efforcerons de les conserver à l'heure de la révision constitutionnelle parce qu'elles sont efficaces et pourront nous aider quand nous serons au Gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

On ne peut pas dire non plus, mes chers collègues, que nous ayons abusé de la motion de censure. Nous n'en avons pas abusé puisque celle-ci, en trois ans, est seulement la deuxième initiative spontanée que nous ayons prise, les quatre autres ayant été provoquées par une question de confiance.

Vous me permettrez d'ajouter que nous n'avons aucune admiration pour l'actuelle conception de la stabilité ministérielle. Sous la IV^e, les présidents du conseil changeaient, mais les ministres restaient. Sous la V^e République, le Premier ministre demeure, mais les ministres passent. (Rires et applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite. — Protestations à gauche et au centre.)

M. Henri Duviillard. Les chiffres démontrent le contraire ! (Interruptions à l'extrême gauche.)

Il y a eu trois cents ministres sous la IV^e !

M. le président. Veuillez cesser ces interruptions.

M. Henri Duviillard. Je dis à M. Leenhardt qu'il y a eu trois cents ministres sous la IV^e.

M. le président. La parole est à M. Leenhardt et à lui seul.

M. Francis Leenhardt. Merci, monsieur le président.

C'est ainsi que nous avons devant nous un Gouvernement qui n'a plus grand-chose de commun avec celui qui s'est présenté ici le 15 janvier 1959 avec son programme.

M. Henri Duviillard. La politique est la même !

M. Francis Leenhardt. Sur vingt-sept de ses membres, onze sont partis, nantis ou non de charges ou de fonctions, suivant le degré de leur disgrâce. (Sourires.)

Dix seulement sont restés stables à leur poste et six ont valsé d'un poste à un autre. Bien d'autres sont entrés ou sortis, dont je n'ai pas le compte. Nous en sommes ainsi à notre troisième ministre de l'information, à notre troisième ministre de l'intérieur, à notre troisième ministre de l'agriculture et à notre quatrième ministre de l'éducation nationale. En bref, ce n'est pas un gouvernement, c'est une véritable passoire ! (Rires et applaudissements à l'extrême gauche. — Murmures à gauche et au centre.)

Enfin, notre motion de censure n'est pas, comme certains le prétendent, un acte léger et irresponsable tendant, en cas de succès, à ouvrir une crise inutile ou à précipiter une dissolution dans des circonstances peu favorables.

Je dirai dans un instant pourquoi un changement de gouvernement serait souhaitable, alors même qu'il se situerait dans le cadre de la majorité actuelle, étant donné que le parti socialiste ne peut s'intégrer, au cours de cette législature, dans une majorité qui est responsable d'une politique sociale injuste et d'une politique scolaire contraire à l'unité nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

En ce qui concerne la dissolution, la Constitution a écarté son automatisme. La Constitution n'a nulle part prévu qu'il n'y aurait qu'un gouvernement par législature. Une dissolution n'engagerait donc que la responsabilité de celui qui la décréterait, et c'est l'occasion de rappeler qu'au cours de l'audience qu'il nous a réservée, le 26 septembre dernier, M. le Président de la République nous a formellement déclaré : « Je n'ai jamais dit qu'il y avait lien entre dissolution et motion de censure ».

Quant à nous, nous sommes prêts à la dissolution et nous ne pouvons que souhaiter une prompte occasion de cesser d'être la minorité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Qu'est donc notre motion de censure ? Elle est le seul moyen dont nous disposons pour juger et faire juger la politique générale et l'action du Gouvernement puisque les questions orales et les débats sur les déclarations du Gouvernement sont dépourvus de la sanction d'un vote.

Je ne m'attarderai pas sur la politique économique et sociale. J'ai eu l'occasion, le 19 octobre, dans la discussion budgétaire, de dire ce que nous en pensions : une expansion médiocre, une hausse des prix qui marque un retour à l'inflation, une aggravation des inégalités sociales par une sévérité qui n'est réservée qu'aux seuls salaires, la dispersion de plus-values fiscales d'un montant de 2.120 milliards de francs sans qu'aient été réparées, notamment pour les vieux, les graves injustices créées par les ordonnances budgétaires de décembre 1958, de lourdes dépenses de prestige, enfin une masse énorme d'engagements que le Gouvernement laissera à ses successeurs le soin de financer.

Tantôt par des maladresses, tantôt par des injustices, votre politique économique et sociale a semé le mécontentement dans toutes les classes laborieuses de la nation : ouvriers, paysans, commerçants, fonctionnaires, cadres, sapant ainsi la cohésion nationale à l'heure même où de graves menaces pèsent sur la République.

La politique étrangère mériterait à elle seule, à n'en pas douter, un débat distinct. Je ne puis que déplorer, au passage, les coups portés à la solidarité atlantique par une conception nationaliste de la défense, notamment par une force de frappe coûteuse, inutile et dangereuse, l'affaiblissement de la position de la France par son éloignement volontaire des instances internationales, enfin les retards et les entraves qui sont apportés à la constitution politique de l'Europe, en raison d'un fatal attachement à la conception périmée de l'Europe des alliances.

Mais pour nous, socialistes, le problème d'aujourd'hui est celui de la lutte du peuple français contre le fascisme et de la carence du Gouvernement qui ne fait pas son devoir dans l'organisation de cette lutte. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le pays qui s'est rassemblé par deux fois derrière le Président de la République contre les assauts des factieux, une première fois lors des barricades, une deuxième fois lors du putsch d'avril, ne comprend pas que, l'ordre étant revenu, le train-train gouvernemental reprenne, comme si ces coups d'Etat n'avaient été que des manifestations patriotiques.

Le pays ne comprend pas pourquoi le Gouvernement, qui s'octroie singulièrement le monopole de la radio et de la télévision, n'a rien fait pour réagir contre une propagande mensongère qui exploite les inquiétudes des Européens d'Algérie et les fait croire à leur abandon par la métropole, alors que celle-ci depuis sept ans envoie ses fils en Algérie et dépense 1.000 milliards par an pour assurer leur protection et obtenir la garantie de leurs droits. Il est impensable que les soldats

du contingent aient pu recevoir des insultes et des cailloux. A cet égard, il faut bien noter que seul le Président de la République fait l'effort de désintoxication qui s'impose et que les membres de la prétendue équipe ministérielle se comportent comme des canards muets, imitant de Conrart le silence prudent, ou bien, techniciens consciencieux, ils ne se sentent pas concernés par la question algérienne, ce qui illustre la vanité de la conception nouvelle de ministres techniciens.

Le pays ne comprend pas comment le Gouvernement a pu laisser s'installer et se développer en Algérie une organisation de violence et de subversion qui, par l'assassinat des éléments libéraux, travaille à détruire toutes les chances de la réconciliation et à conduire l'Algérie vers une congolisation, conçue comme un bon tremplin pour l'instauration du fascisme en France.

Le pays ne comprend pas pourquoi le Gouvernement a attendu plus de six mois pour ordonner à l'armée d'apporter son concours aux forces de police chargées de neutraliser l'O. A. S. L'ordre du jour du général Ailleret est, en effet, du 20 septembre dernier. Il exprime très bien que « les organisations activistes qui se disent O. A. S. sont, en réalité, des organisations subversives visant par le terrorisme et la guerre civile à renverser les institutions de la République et à imposer au pays par la force la politique et la volonté d'une minorité ». C'est fort bien ! Mais pourquoi si tard ? Quant à la fin de l'ordre du jour du général Ailleret, nous la livrons à la méditation du Gouvernement : « Toute faiblesse à l'égard d'une organisation factieuse et terroriste déclarée constituerait une trahison caractérisée qui devrait être sanctionnée comme telle ».

Le pays ne comprend pas non plus pourquoi on a attendu un décret du 7 décembre pour ouvrir une information judiciaire afin d'enquêter sur la reconstitution de l'O. A. S. et sur l'activité de ses chefs.

Et quand le pays ne comprend pas, il observe et il s'interroge.

Pourquoi la paix, qui est apparue si proche à différentes reprises, s'est-elle ensuite éloignée ?

Pourquoi les négociations n'aboutissent-elles pas alors que les préalables qui les ont bloquées à divers moments ont été écartés les uns après les autres ? Comment se fait-il qu'un député appartenant à un groupe de la majorité — dont la fidélité, en principe, est inconditionnelle — M. Pasquini, pour ne pas le nommer, soit venu, à cette tribune, le 8 novembre dernier, apporter la justification morale de l'O. A. S. ? Ne nous a-t-il pas expliqué qu'il ne fallait pas écraser l'O. A. S. et que son existence constitue en quelque sorte un atout dans la négociation ?

M. Pierre Pasquini. Monsieur Leenhardt, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Francis Leenhardt. Non, monsieur Pasquini ! Je m'excuse. Je ne me laisse pas interrompre. Vous pouvez vous faire inscrire dans le débat. (Protestations à gauche et au centre.)

J'ai passé assez de temps à relire votre discours au *Journal officiel*, après l'avoir entendu, pour ne rien ignorer de toutes les nuances de votre pensée. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

M. Henri Karcher. C'est vous qui le dites.

M. Francis Leenhardt. C'est mon droit, en tout cas de ne pas me laisser interrompre.

La presse n'a-t-elle pas écrit assez généralement que cette intervention avait été vue au préalable par le bureau de l'U. N. R. et probablement aussi à Matignon ?

Comment se fait-il qu'un autre député U. N. R., M. Alain Peyrefitte pour ne pas le nommer, ait fait une campagne de propagande, d'ailleurs fort documentée, en faveur de la solution du partage de l'Algérie, solution que le général de Gaulle n'a jamais envisagée dans ses discours autrement que comme une extrémité mallicieuse ?

M. Alain Peyrefitte. Puis-je vous interrompre ?

M. Francis Leenhardt. Non, je vous en prie. (Protestations à gauche et au centre.)

M. le président. Monsieur Peyrefitte, si vous le désirez, vous pourrez intervenir en fin de séance pour un fait personnel, comme M. Pasquini. Je rappelle qu'on ne peut interrompre un orateur qu'avec son autorisation. Poursuivez, monsieur Leenhardt.

M. Henri Karcher. C'est peut-être réglementaire, mais ce n'est pas élégant. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Karcher, je vous prie de ne plus interrompre.

M. Francis Leenhardt. Cette campagne pour le partage — duquel nous pensons qu'il serait la continuation indéfinie de la guerre — est couramment considérée comme bénéficiant de la faveur du Premier ministre et de son entourage.

Bien d'autres faits, au cours des dernières semaines, sont venus semer, dans l'opinion publique, le doute et l'incertitude sur l'unité du pouvoir et de ses desseins.

La reprise des négociations n'a-telle pas été contrariée par des événements dont les responsabilités sont restées jusqu'à présent obscures : violences et répression collective à Paris contre des manifestants musulmans sans armes ; arrestation de notre ancien collègue Farès, qui était suivi et protégé par la police depuis longtemps ; péripéties de la grève de la faim des prisonniers musulmans ?

Les contradictions, les divisions et les flottements qui sont perçus au sein du pouvoir ont nécessairement de profondes répercussions à tous les échelons de l'appareil de l'Etat. L'attentisme et l'opportunisme, parfois les complicités, qui ont leurs agents jusque dans certains cabinets ministériels, font des ravages dans l'administration.

L'ambition du Gouvernement paraît limitée à se faire supporter, mais ne va pas jusqu'à vouloir se faire obéir et à prendre pour cela des décisions qui marquent une conviction et une volonté.

Tous les diagnostics se rejoignent. Voici quelques brèves citations :

« La situation générale s'est dégradée, le pouvoir se voulait fort ; il devient l'un des plus faibles que l'on ait connus ». Il s'agit de la résolution du conseil national du parti socialiste du 28 septembre.

« L'autorité de l'Etat n'a jamais été aussi bafouée, l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif aussi compromis », notait, le 9 octobre dernier, la motion radicale du congrès de Royan.

« L'anarchie gagne l'Etat », constatait dimanche dernier le comité national du M. R. P.

Toute la presse, même celle qui nous reproche ces jours-ci de vouloir attenter aux jours du Gouvernement, parle de « l'effilochement des structures de l'Etat », « de son impuissance à faire passer ses décisions dans les faits ».

Un journal économique du matin écrivait récemment : « Tout se passe comme si l'énergie et l'imagination du pouvoir se diluaient en descendant de l'échelon présidentiel à celui du Gouvernement et de celui-ci au niveau de la diplomatie et de l'administration ».

M. Henri Karcher. Si vous écoutez tous les potins !

M. Francis Leenhardt. Il ajoutait : « La force qui émane de la personne du Président ne passe pas dans le corps de la nation ».

Ce n'est pas seulement un changement dans le personnel gouvernemental qui s'impose, c'est aussi un changement dans le fonctionnement des institutions.

Un grand journal du soir a très bien observé que c'est l'organisation d'un pouvoir trop personnalisé qui a besoin d'être corrigée. Il notait ceci : « Les rouages de l'administration sont trop complexes pour que la volonté d'un seul homme puisse les mettre en marche et en contrôler le fonctionnement ».

Je veux maintenant conclure. Je parle au nom d'un grand parti qui a obtenu, aux dernières élections, plus de trois millions de voix. Avec le système de la représentation proportionnelle, les résultats de 1958 auraient donné 79 députés socialistes contre 89 à l'U. N. R. (*Mouvements divers.*)

Le parti socialiste n'a pas fait, durant cette législature, d'opposition systématique.

Quels que soient ses désaccords sur la politique sociale, financière, économique, scolaire et étrangère, il soutient depuis trois ans l'orientation libérale donnée par le général de Gaulle à la politique algérienne. Il a fait campagne pour le « oui » au référendum du 8 janvier, afin de donner au chef de l'Etat la force de briser les résistances qui s'opposent à une solution politique du conflit algérien. Cela lui donne autorité pour déclarer que le

peuple de France en a assez de voir périodiquement une minorité violente défier la nation et se dresser contre la volonté qu'elle a clairement exprimée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le pays en a assez de voir retarder et saboter les négociations engagées depuis deux ans pour le règlement du conflit algérien. Il n'a pas marchandé et il ne marchandera pas ses sacrifices pour que ce règlement comporte le respect des droits de la minorité européenne et la protection des intérêts légitimes de la France, mais il n'accepte pas que ces sacrifices soient prolongés par faiblesse ou attermoiement devant les menaces d'aventuriers criminels dont les combats de retardement compromettent les chances d'une paix honorable. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La génération de la Résistance connaît le prix de la liberté ; elle ne veut pas revoir le nazisme, elle n'est pas mûre pour être réduite en esclavage.

Nous constatons depuis quelques jours que les républicains ont pris conscience de leur force. La nation s'est réveillée. Elle veut être défendue. Elle veut un gouvernement qui soit aussi déterminé qu'elle à défendre ses libertés.

Elle veut un gouvernement qui cesse de faire le vide autour de lui en collectionnant les mécontentements avec un vrai sadisme de l'impopularité, un gouvernement qui cherche, au contraire, l'adhésion active de toutes les classes laborieuses du pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Elle veut, enfin, un gouvernement qui soit une équipe et non un lieu de transit, avec des ministres qui aient un minimum de représentativité politique, des ministres qui n'aient jamais eu de liens avec les factieux (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs au centre*), des ministres qui prennent des risques et qui se battent.

C'est pourquoi nous censurons un gouvernement qui, par ses maladresses, sa faiblesse et ses divisions intérieures, a perdu l'autorité nécessaire pour faire face aux menaces qui pèsent sur la République. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Ebrard. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Guy Ebrard. Monsieur le président, mes chers collègues, la session parlementaire aurait pu prendre fin par la discussion et le vote du budget qui est intervenu.

Sans doute l'occasion nous a-t-elle été donnée de faire connaître à propos de tel point particulier et de l'ensemble de la politique économique et financière du Gouvernement notre sentiment sur la manière dont sont conduites les affaires de l'Etat ; mais il aurait paru inconcevable à mes amis radicaux que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui à cette tribune, comme sans doute à des membres de cette Assemblée qui appartiennent à d'autres formations politiques, que le Parlement puisse se séparer pour quatre mois sans qu'un débat de politique générale ne se soit instauré dans cette enceinte.

Et puisque, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas jugé opportun d'utiliser le pouvoir discrétionnaire qui vous est donné en matière d'organisation et de fixation de l'ordre du jour, nous saisissons l'occasion de la motion de censure pour engager ce débat.

Comment d'ailleurs le Gouvernement, lui-même responsable devant les élus de la nation, n'en mesurerait-il pas l'importance dans l'insécurité de notre monde, à l'heure où le destin de Berlin fait planer l'inquiétude dans toutes les consciences, à l'heure où l'Afrique est embrasée de passions et de soubresauts et où le destin de l'Algérie demeure l'angoissante préoccupation de chacun d'entre nous ?

Comment en serait-il autrement à l'heure où la paix tant attendue par la nation et qui nous a été si souvent promise demeure difficile à conclure et où les conditions de sa mise en application apparaissent déjà si incertaines qu'elles plongent Français et Musulmans dans les voies du désespoir portant jusque dans la métropole le ferment de la violence, de la haine et de la désunion nationale ?

Non, nous pouvons le dire avec force : il n'y a pas aujourd'hui de notre part, en ouvrant ce débat dans ces circonstances, une quelconque fronde parlementaire. Nous n'entendons pas mener un quelconque combat d'arrière-garde à l'encontre du Gouvernement. Nous entendons simplement exercer les prérogatives, au sens le plus élevé qui soit, que nous tenons à la fois des droits inscrits dans une Constitution que nous avons votée et des devoirs que nous nous faisons un honneur d'assumer avec loyauté à l'égard de ceux que nous avons la charge de représenter.

Sans doute nos amis, tant à l'Assemblée nationale qu'à la gauche démocratique au Sénat, ont-ils déjà témoigné de leur réserve et de leur opposition au Gouvernement en refusant d'approuver le budget qui nous était soumis et qu'une confortable majorité de notre Assemblée devait adopter en fin de compte contre une aussi confortable majorité au Sénat.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de notre vote. Nous avons déjà eu le loisir de les exposer. Je me bornerai à dire qu'au lieu de faire appel aux impôts nouveaux, le Gouvernement eût été mieux inspiré de réaliser de solides économies. Vous auriez pu, à notre sens, messieurs du Gouvernement, en réaliser sur le programme de force de frappe adopté, rappelés-le, contre la volonté des deux Assemblées.

Vous auriez pu en réaliser sur le budget de la Communauté qui donne, par ailleurs, un regrettable spectacle de désordre administratif par la superposition des organismes chargés d'exercer sa tutelle; car — c'est un fait — s'il nous est aujourd'hui difficile d'indiquer les limites juridiques et territoriales de la Communauté, nos certitudes sont beaucoup plus marquées lorsque nous avons à apprécier l'augmentation sans cesse croissante de dépenses occasionnées par le soutien que nous accordons aux pays en cause.

Et c'est précisément parce que nous ne sommes pas hostiles au principe du maintien d'une aide technique et culturelle, qui laissera dans ces territoires qui accèdent à l'indépendance la marque de notre civilisation, de notre génie et de notre éducation, que nous jugeons avec sévérité les excessives prodigalités qui leur sont consenties sous forme de subventions d'équilibre dont l'efficacité est incertaine et le contrôle douteux.

Prenons garde que les excès de ce libéralisme budgétaire ne fassent naître dans l'opinion publique un mouvement de réprobation tel qu'il détruirait en son germe le principe même d'une aide future à la Communauté, quelle qu'en soit la forme.

C'est un peu pour les mêmes raisons que, nos investissements, tant en Algérie qu'au Sahara nous paraissant singulièrement compromis, l'occasion nous paraît mal choisie de les poursuivre et de les augmenter, dans l'incertitude du contexte politique où ils se situent :

Vingt-huit milliards, cette année, au Sahara; 224 milliards, contre 195, pour les dépenses d'équipement en Algérie, compte non tenu de nos dépenses militaires: voilà un effort qui porte sur des usines, des logements, des routes, des écoles. Au moment où tant de besoins se font sentir chez nous, il apparaîtrait à l'opinion publique française si peu opportun d'accroître cet effort qu'elle pourrait facilement se détourner, pour l'avenir, de toute forme, pourtant nécessaire, de coopération.

Sans doute, nous avons déjà eu l'occasion de vous dire que telle ou telle dépense excessive en ces matières serait mieux employée à servir tel objectif social — et vous savez, à cet égard, que la tâche est immense — à être mise au service de l'enseignement, de la jeunesse et des vieux; à accroître les efforts substantiels déjà déployés en faveur du monde rural, mais, plus encore que l'incidence budgétaire, ce sont les méthodes de l'action gouvernementale que nous voulons dénoncer. La démocratie directe que vous avez installée et renforcée a inévitablement débouché sur l'action directe — chez les paysans par exemple — et ce ne sont pas les multiples efforts que vous avez déployés pour fixer les prix agricoles qui effaceront dans leur esprit la frustration dont ils ont encore le sentiment d'avoir été l'objet par l'arbitraire suppression des indexations agricoles à laquelle vous nous pardonnerez de rester fidèles. (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

Dans le domaine de la politique étrangère, nos critiques ne sont pas moins vives. Nous avons été douloureusement frappés par les perspectives du discours de Strasbourg et par les paroles que vous avez prononcées à la tribune du Sénat, monsieur le Premier ministre. Rarement avait été atteint un tel accent de nationalisme intransigeant qui consterne nombre d'entre nous en France et combien de nos meilleurs amis dans le monde! (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et au centre gauche.)

Ici notre désaccord est profond. Nous pensons que cette attitude de permanente bouderie qui se manifeste avec une sorte de prédilection à l'encontre de nos meilleurs alliés ne peut que nous conduire à un redoutable isolement au sein du N. A. T. O. ou de l'Europe. Et, à voir le résultat totalement négatif des nombreuses consultations que nous poursuivons en Occident avec nos alliés, on ne peut que mal augurer de l'institution de ces rencontres intergouvernementales à Six dans lesquelles le pouvoir prétend exprimer le *nec plus ultra* de sa politique européenne.

Tout cela, notre absence des principaux débats à l'O. N. U., notre refus de toute forme d'intégration, même celle de l'intégration des forces aériennes au sein de l'O. T. A. N., la substitution progressive à la formule des Etats-Unis d'Europe de simples relations de bon voisinage et d'amicale coopération, marquent un renversement de la politique étrangère suivie avec une rare constance par la France depuis 1945. (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et au centre gauche.)

Il n'est pas jusqu'aux hauts fonctionnaires que la France délègue dans ces instances internationales qui ne soient victimes de vos sanctions parce qu'ils ont voulu appliquer les traités que la France a signés. (Applaudissements sur certains bancs à gauche.)

Disons-le tout net; cette orientation nouvelle est absolument contraire aux enseignements de notre temps. Elle n'est pas réaliste, elle est inadaptée aux buts qu'elle prétend viser même quand ils sont louables, comme c'est le cas à Berlin.

Une nation de 46 millions d'habitants ne peut plus avoir, pour des raisons de dimensions techniques, l'indépendance que vous prétendez atteindre. Vous allez dépenser beaucoup d'argent pour aggraver, en définitive, sur tous les plans notre retard scientifique, technique et militaire. (Mouvements divers.)

Le réveil sera dur et risque de se produire quand l'occasion aura été perdue de bâtir une Europe politique unie et puissante autrement que par la juxtaposition d'entités anachroniques.

Il n'est pas vrai que la France perdrait sa place, sa sécurité et son âme dans une démocratie européenne. Nous sommes nombreux à penser ici que c'est l'inverse qui est vrai et que votre politique compromet la sauvegarde des valeurs qu'incarne notre patrie. (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et au centre gauche.)

Mais c'est bien le problème algérien, sans solution depuis huit années, qui domine la scène politique française et vous menace déjà du même mal qui vous a permis d'atteindre vos prédécesseurs et de vous substituer à eux.

Ne sommes-nous pas en droit, nous qui avons accordé notre caution à la politique d'autodétermination, et précisément pour cela, de vous demander l'usage qui a été fait de l'appui massif apporté à la déclaration du 16 septembre, tant par le pays que par le Parlement?

Avez-vous utilisé le capital de confiance sans précédent dont vous disposiez? Sans doute devait-il en découler pour l'Algérie, parmi les trois solutions qui nous étaient proposées, hier, au moins l'autonomie, demain, vraisemblablement l'indépendance à terme, mais équilibrée, dans notre esprit, par la reconnaissance des droits individuels et collectifs des minorités qui peuplent l'Algérie.

Comptez-vous garantir efficacement, et comment, les droits individuels permettant à chaque Algérien, qu'il soit chrétien, juif ou musulman, et quel que soit son statut, de choisir librement entre la nationalité française et la nationalité du futur Etat algérien?

Avez-vous stipulé, et comment, les droits collectifs des minorités et défini les moyens efficaces pour empêcher dans l'avenir discriminations et brimades, en donnant au moins à ces minorités ce qui a été reconnu à la minorité turque de Chypre et ce dont bénéficient les communautés non musulmanes au Liban?

Pourriez-vous définir clairement et fermement vos intentions à cet égard? Si vous le faisiez, vous donneriez à la France le soutien de l'opinion internationale, vous ôteriez au F. L. N. tout espoir d'escompter notre faiblesse et vous rassureriez un peu les Européens d'Algérie. Car, messieurs, quels qu'aient été leurs torts dans le passé, c'est bien à eux que va être demandé le sacrifice essentiel dans l'intérêt national et c'est pour cette raison qu'il fallait mettre dans votre langage une note de certitude et la chaleur humaine, précisément parce que ce langage était destiné à les convaincre.

Enfin, pour permettre l'application de cette politique d'autodétermination, il fallait la confiance de l'armée. On n'a pas le droit de lui mentir. C'est précisément parce qu'il faut qu'elle obéisse au pouvoir civil qui la commande que celui-ci a l'impérieux devoir de lui dire la vérité, de lui expliquer au besoin les variations de sa politique, parce qu'il lui demande de sceller la défense de la nation par le sacrifice de son sang. Il n'échappe pourtant à personne qu'au-delà des services que l'armée a rendus, sa présence est encore nécessaire demain dans la phase délicate du retour à la pacification des esprits, si l'on veut éviter l'affrontement meurtrier des communautés.

Alors, voyez-vous, messieurs du Gouvernement, ce n'est pas l'objectif libéral de votre politique que nous condamnons, ce sont les méthodes que vous avez employées pour la mettre en œuvre, et qui sont à ce point mauvaises qu'elles ont compromis jusqu'à présent le succès de cette politique. Au lieu de définir avec clarté à la face du monde les limites que la France ne saurait dépasser dans la négociation sans livrer l'Algérie au chaos et au massacre, au lieu de définir avec conviction la politique de rechange que vous appliqueriez avec certitude en cas d'échec des négociations, vous vous êtes lancés dans la voie périlleuse des concessions unilatérales octroyées par la France. Au lieu de négocier patiemment en équilibrant concessions de votre part et contreparties de la part de vos partenaires, en définitive, vous avez tout concédé sans jamais rien recevoir.

Vous avez abandonné les conditions préalables du cessez-le-feu. Vous avez explicitement reconnu l'unité territoriale de l'Algérie, du Sahara, porteur de tant de richesses qui conditionnent dans une large mesure notre liberté monétaire et notre expansion. Vous avez pratiquement accordé l'indépendance à l'Algérie. Vous avez accordé une représentativité quasi exclusive au F. L. N.

Vous intéresseriez cette Assemblée, monsieur le Premier ministre, si vous pouviez, en contrepartie, lui indiquer ce que vous avez, jusqu'à présent, reçu. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche, au centre droit et à droite.*)

Vous avez eu tendance à faire prédominer la forme et non le fond, le style et non la réalité. Mais à quoi servait de chicaner alors sur le protocole à Melun, sinon à retarder l'heure de la négociation ?

De Melun à Evian, d'Evian à Lugrin, de Lugrin aux négociations en cours, n'est-ce pas là l'histoire des occasions perdues ?

N'est-ce pas notre droit aujourd'hui de nous interroger, nous autres, élus d'un peuple qui vous a si massivement apporté son appui, élus en un Parlement dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a jamais beaucoup gêné en la matière le Gouvernement.

Nous pouvons lire dans la presse, souvent mieux informée que nous-mêmes, que le Gouvernement serait sur le point d'obtenir un cessez-le-feu en échange de la constitution d'un gouvernement provisoire. Nous ne demandons qu'à être rassurés et nous espérons que vous nous direz, monsieur le Premier ministre, en même temps, votre détermination et vos exigences, concernant les droits des minorités d'Algérie et la sauvegarde du patrimoine matériel et humain qui s'y attache. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Car nous autres radicaux, autant nous avons toujours pensé que la formule de l'intégration n'était pas réalisable en Algérie, autant nous avons toujours repoussé, soit l'idée d'un dégagement à tout prix, soit l'idée d'une indépendance qui se réaliserait dans le désordre et dans le sang et qui laisserait peser sur la France, pour des générations, le remords et le regret.

Puisque vous avez glissé progressivement de l'autodétermination vers la prédétermination en négociant au fond avec le F. L. N., vous avez le double devoir d'obtenir des garanties et de nous les exposer.

C'est peut-être parce que vous avez trop donné l'impression que vous céderiez sur ces garanties que sont nées l'inquiétude, puis la révolte.

Il est à peine besoin de dire que nous radicaux avons toujours condamné et que nous condamnons encore toutes les formes de l'illégalité et de la violence, que nous condamnons de façon absolue les crimes et les délits de droit commun accomplis à l'appui ou sous prétexte de telle ou telle opinion. Pour nous, la fin ne saurait justifier les moyens. Mais cette condamnation, largement partagée dans cette Assemblée, implique de votre part l'obligation d'assurer l'ordre public, c'est-à-dire de réprimer ces crimes et ces délits en garantissant la liberté d'opinion et d'expression, indissolublement liée, pour nous, à l'ordre républicain.

Nous sommes, hélas ! au regret de constater que nous sommes engagés sur la voie des violences. Depuis de nombreuses années, le F. L. N. nous en a donné l'exemple. Nous avons toujours condamné à la fois ceux qui commettaient le délit et ceux qui en étaient les complices. Aussi pouvons-nous demander aujourd'hui au Gouvernement de s'expliquer sur l'efficacité de son action à l'encontre du F. L. N., mais aussi sur l'efficacité de son action à l'encontre de l'O. A. S., dont les procédés engendrent, nous le savons déjà, l'entrée en jeu des contre-plasticiens. Car, messieurs, au moment où les violences, jusqu'ici l'apanage du territoire algérien, viennent d'une manière coupable d'être

portées sur le territoire métropolitain, qu'avez-vous fait et que comptez-vous faire pour protéger la liberté et la sécurité physique des individus ?

Nous constatons pour l'instant que vous n'êtes pas plus capable de réprimer ces attentats que vous n'avez été capable de les prévenir ou d'apaiser l'angoisse qui, parfois, les a provoqués.

Plastic, contre-plastic, voilà l'Etat dénué et impuissant et les mesures que vous prenez souvent à l'aveugle contre les libertés individuelles ou contre la liberté de la presse n'ont d'autre effet que de compromettre un peu plus chaque jour le fonctionnement de la démocratie.

Nous sommes convaincus que si vous renonciez à la conception d'un Etat solitaire, entouré de technocrates, pour vous appuyer sans réticence et d'une manière continue sur les forces démocratiques qui existent dans ce pays, si vous vous appuyiez au Parlement sur ceux que le peuple a élus, vous auriez entre les mains un outil puissant pour maintenir l'ordre et faire respecter la loi.

Nous le croyons profondément et nous vous invitons une nouvelle fois à le faire, au nom du respect de la légalité qui n'a jamais été pour nous une affaire de circonstance.

Et puis, pensez aussi un instant aux haines inexpiables qui s'enracinent. Essayez de resserrer autour de vous toutes les énergies qui sont indispensables pour défendre notre pays contre lui-même et ne creusez pas un fossé chaque jour plus profond entre des Français.

Mes chers collègues, dans les heures graves que nous traversons, nous avons le devoir de poser ces questions et le Gouvernement a le devoir d'y répondre devant nous et, par là-même, devant le pays tout entier.

Quant à nous, nous n'aurons poursuivi, dans ce débat, qu'un dessein : servir en conscience, à une heure difficile, sans sectarisme, sans passion, les intérêts permanents de notre patrie et la cause éternelle de la liberté. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Legendre (*Applaudissements à droite.*)

M. Jean Legendre. Mesdames, messieurs, il y aura bientôt trois ans que je n'ai pas affronté cette tribune redoutable.

C'était, monsieur le Premier ministre, le jour de votre investiture.

J'avais alors avancé des pronostics audacieux... audacieux pour l'époque, que le temps semble avoir confirmés et, je tiens à vous le dire pour vous en remercier, sur ce point vous m'avez gâté au-delà de mes espérances. (*Rires à droite et sur divers bancs.*)

La réalité de 1961 dépasse la fiction de 1959.

En bref, pour l'essentiel, que vous disais-je à l'époque ?

Je suis pour l'intégration de l'Algérie dans la République.

Je suis pour l'intégration de la France dans l'Europe.

Je suis pour l'intégration de l'Europe dans l'O. T. A. N.

Et vous avez fait exactement le contraire, le contraire de l'intégration, c'est-à-dire la désintégration :

Désintégration de l'Algérie ;

Désintégration de l'Europe ;

Désintégration de l'O. T. A. N.

Ce sont là des raisons suffisantes pour que, à titre personnel, puisque aussi bien je parle à titre personnel, je vote la motion de censure.

On a critiqué la brièveté du texte de cette motion, sec et tranchant comme un couperet de guillotine.

Il est cependant conforme au règlement. Je vais plus loin : il est même conforme à la mécanique particulière de ce scrutin.

La motion de censure c'est notre force de frappe. (*Rires à droite.*) Et, je dois le dire, elle frappe sans nuances.

Voter la censure, c'est condamner le Gouvernement responsable devant l'Assemblée et, de surcroît, avec la définition, inconstitutionnelle d'ailleurs, d'un secteur réservé, c'est condamner par là-même la politique du général de Gaulle.

M. Marc Lauriol. Surtout !

M. Jean Legendre. Par contre, ne pas voter la censure, puisque l'on compte dans le scrutin tous les bulletins qui ne se sont pas

prononcés, tous les absents, ne pas voter la censure c'est approuver, qu'on le veuille ou non, l'ensemble de la politique du Gouvernement. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Ainsi, les choses sont très claires et je me réjouis de cette unanimité dont je crois, d'ailleurs, qu'elle ne durera pas tout au long de mon exposé. (*Rires à droite.*)

Je voudrais, mesdames, messieurs, puisque j'en suis au vote de la motion de censure, vous parler quelques instants de la petite offensive psychologique dont ont été l'objet les membres de mon groupe. (*Exclamations et rires à droite et sur de nombreux bancs.*)

Cette offensive psychologique a porté sur deux fronts, le front de la négociation, d'abord. On a dit ici et là : elle arrive, elle vient...

A droite. Elle est là !

M. Jean Legendre. ... elle est presque là !

Le nommé Ben Khedda, ce matin, a quelque peu rafraîchi les enthousiasmes.

Mais, enfin, en cette fin d'année, je ne reprocherai à personne de croire au père Noël.

Pour ma part, il y a longtemps que je n'y crois plus, hélas !

Le deuxième front de l'offensive psychologique a porté sur le désaccord politique qui serait intervenu entre « Matignon » et « l'Elysée », le premier freinant, sinon torpillant, les entreprises du second.

C'est, d'ailleurs, consécutif à l'article de M. François Mauriac dans un journal littéraire, lequel François Mauriac a lancé l'anathème contre M. Debré.

Eh bien, je vais vous faire une confidence assez extraordinaire, c'est que sans le vouloir et sans le savoir M. François Mauriac est le directeur de conscience du groupe des indépendants mais, évidemment, *a contrario*. Quand on encense le général de Gaulle, immédiatement le groupe est moins gaulliste, et quand on condamne M. Debré on entend s'élever des murmures : Hé, hé ! il n'est peut-être pas aussi mal qu'il en a l'air ! (*Applaudissements à droite et au centre droit.* — *Rires sur de nombreux bancs.*)

En réalité, monsieur le Premier ministre, je ne crois pas au désaccord entre « Matignon » et « l'Elysée ». Vous avez payé de trop d'infidélités à vous-même la fidélité au général de Gaulle pour qu'on puisse, sur ce point, vous contester. (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Michel Habib-Deloncle. La...

M. Jean Legendre. Vous dites, monsieur ?

M. Michel Habib-Deloncle. Rien.

M. Jean Legendre. Vous savez, moi, je permets les interruptions. (*Rires à droite.*)

M. Henri Karcher. Ne les provoquez pas.

M. Jean Legendre. Je ne les provoque pas, je dis les choses très calmement. Je les dis dans mon style.

Acceptez-les comme cela. (*Applaudissements à droite.*)

La motion de censure a donc été déposée par le parti socialiste et par le parti radical. Elle a ceci de particulier, c'est qu'elle n'est ni socialiste, ni radicale. Comme dans l'auberge espagnole, chacun y trouve ce qu'il voudra bien y apporter. (*Rires à droite et sur divers bancs.*)

M. André Fanton. L'avenir est à vous.

M. Jean Legendre. Je l'espère bien.

L'exposé des motifs est une page blanche sur laquelle chacun peut inscrire ses critiques, ses doutes ou ses refus.

Pour aujourd'hui, je m'en tiendrai au problème le plus préoccupant de l'heure : celui de l'ordre républicain. (*Exclamations et rires à gauche et au centre.* — *Mouvements divers.*)

Où, je m'en tiendrai au problème de l'ordre républicain, de la paix civile et de la violence.

M. Félix Kir. D'après ce que l'on voit en ce moment, il n'y a pas beaucoup de républicains.

M. Jean Legendre. Il y a deux jours, le groupe des indépendants a voté à l'unanimité, ce qui est un fait assez rare pour être signalé, la motion suivante :

« Les attentats contre les personnes, les familles ou les biens relèvent de mœurs totalitaires aussi bien que les arrestations arbitraires, les camps d'internement, l'usage de la torture. Ils ne sauraient être admis dans un Etat républicain.

« Les indépendants condamnent à la fois la violence et l'injustice d'où qu'elles viennent, même et d'abord si elles viennent de l'Etat.

« La Constitution et les lois de la République ont fixé les droits et les libertés des citoyens. Nul ne peut y porter atteinte.

« Les indépendants rappellent solennellement ces principes et n'admettront jamais qu'à l'illégalité on oppose l'illégalité elle-même. » (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

Mes chers collègues, je fais de la politique depuis trente ans...

Au centre. Quel dommage !

M. Jean Legendre. Quel dommage pour qui ?

Pour vous ? (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre.*)

M. André Roulland. Pour le pays surtout.

M. Jean Legendre. Je fais de la politique depuis trente ans.

Je n'ai jamais usé de la violence.

M. Henri Karcher. Depuis trente ans ?... C'est curieux !

M. Jean Legendre. Je n'ai jamais usé de la violence, même quand je l'ai subie, quelquefois.

Ce n'est pas moi, en tout cas, qui l'ai justifiée dans *Le Courrier de la colère*. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Et M. le Premier ministre pourrait témoigner qu'il ne m'a jamais rencontré dans aucun complot contre la République. (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit.* — *Applaudissements sur certains bancs au centre et à gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Si, un jour, j'ai pris pour cible le général Salan, c'était de cette tribune (*Rires à droite*), en 1954, et je lui reprochais d'avoir communiqué au journal *L'Express* les plans d'opérations du général Navarre en Indochine.

M. Albert Marcenet. Mais c'est très bien !

M. Jean Legendre. Si c'est « très bien », j'espère que vous allez m'applaudir.

La violence est née en Algérie, de la rébellion du F. L. N. Elle s'est grossie hélas ! du désespoir des Européens.

Je crois que l'explication la meilleure de cette resurgence de la violence a été donnée par un homme que vous ne contesterez pas : « En Algérie, disait-il, il y a une population qui, depuis des années, est dans la guerre, les attentats, les attentats. Cette population constate que le régime établi à Paris ne peut résoudre le problème. Comment veut-on qu'à la longue cette population ne se soulève pas ? »

Qui expliquait — je ne dis pas justifiait — les violences de la population européenne d'Algérie ?

C'était le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 19 mai 1958.

Ce qui s'expliquait le 19 mai 1958 s'explique encore mieux trois ans et demi plus tard : espoirs du 13 mai déçus, variations incessantes dans la politique algérienne, sentiment que seule la violence paie, puisque le pouvoir ne négocie qu'avec ceux qui ont refusé de « laisser leurs couteaux au vestiaire » (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit.*), puisque Ben Bella est promené de château en château, ce qui réjouit seulement M. Malraux dont on restaure ainsi les vieux monuments historiques (*Applaudissements à droite*), rancœur de l'armée dont les chefs sont les uns en prison, les autres à la retraite...

M. Henri Karcher. Au 43^e R. I., par exemple !

M. Jean Legendre. ... et dont les généraux nouvellement promu démissionnent aussitôt, véritables étoiles filantes.

Cette violence, les erreurs du Gouvernement l'ont encore exaspérée. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

Voyons, mesdames, messieurs, lorsqu'on supprime la liberté d'expression...

M. Georges Sarazin. Pas à la tribune !

M. Jean Legendre. J'en parlerai tout à l'heure...

... lorsqu'on interdit des journaux ou des publications, lorsqu'il n'est plus possible de se réunir même pour une réunion privée (*Protestations à gauche et au centre.*)...

M. André Roulland. A la Mutualité !

M. Jean Legendre. ... et lorsqu'en Algérie on supprime toute possibilité de propagation des idées, on contraint les citoyens à se réfugier soit dans la clandestinité, soit dans l'illégalité et même le plus souvent dans les deux à la fois. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Et voici que la violence a jaugé la métropole. Après ceux du F. L. N., du M. N. A., de l'O. A. S., nous recevons chaque jour des tracts dont l'un — on vient d'en parler — posté à l'Assemblée nationale. Ce sont des appels à la guerre civile. De nombreux parlementaires ont été plastiqués...

M. Georges Sarazin. Grâce à vous !

M. Jean Legendre. ... sans qu'on sache exactement qui plastique qui. (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

M. André Roulland. On le sait très bien !

M. Jean Legendre. Nous pourrions peut-être, les uns et les autres, nous demander si la guerre civile ne va pas ensanglanter ce pays et notre devoir à tous — à commencer par le Gouvernement — est de tout faire pour lui éviter cette suprême épreuve.

Mais pour préserver la paix civile et la liberté, il faut utiliser les moyens de la légalité et eux seuls.

Est-ce toujours le cas actuellement ?

M. Jacques Soustelle donnait cette définition du régime actuel : une dictature tempérée par l'anarchie. Ceci d'ailleurs, ne nous console pas de cela. Je rectifie ce jugement : je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Nous ne sommes pas en dictature puisque je suis encore à cette tribune et que je puis m'exprimer...

A gauche. Tout de même !

M. Jean Legendre. ... mais nous y glissons dangereusement et vite.

M. Henri Karcher. Dépêchez-vous !

M. Jean Legendre. Nous ne sommes encore que dans une sorte d'autocratie policière, ce que j'appellerai aussi « la République des barbouzes ». (*Rires à droite.*) Je prie d'ailleurs MM. les ministres Pisanì et Buron ne ne voir dans mon propos aucune espèce d'allusion à leur personne. (*Nouveaux rires.*)

Des « barbouzes », il y en a, paraît-il, partout, des vraies, des fausses, et je crois que l'écrivain célèbre, M. Ponchardier, pourra enrichir sa collection d'œuvres nouvelles pour son « Gorille » et la Série noire.

M. Henri Karcher. Le débat s'élève.

M. Jean Legendre. Ce qui est grave, c'est que de plus en plus les polices ont tendance à se substituer à la justice.

Un conseiller municipal de Paris est inculpé pour avoir tenu certains propos...

M. Henri Karcher. Des noms ! des noms !

M. Jean Legendre. C'est M. Jean Dides. Chacun le sait ; vous ne lisez donc pas les journaux ? (*Rires et applaudissements à droite et au centre droit.*)

... passe devant le juge d'instruction, lequel l'interroge et le met en liberté provisoire. Le garde des sceaux fait appel. C'est son droit le plus absolu. Nous sommes ici dans la juridiction régulière. La chambre d'accusation confirme la décision de mise en liberté provisoire du juge. On l'exécute. Et ce sont les policiers qui l'arrêtent à la sortie. Eh bien ! mesdames, messieurs, je n'approuve pas cette méthode-là.

A gauche. Cela ne nous étonne pas.

M. Jean Legendre. Ces procédés sont intolérables.

Ils ne sont pas seulement intolérables parce qu'il s'agit d'un conseiller municipal, ils sont intolérables aussi lorsqu'il s'agit

de simples citoyens qui, arrêtés par exemple, le 7 avril 1961, avant le putsch du 22 avril, ont passé six mois en détention et qui viennent seulement hier de bénéficier d'un non-lieu.

Six mois pour rien, alors qu'ils n'étaient pas coupables !

Or, vous savez bien que la détention préventive est l'exception et que la liberté provisoire est à peu près la règle, lorsque les cas ne sont pas trop graves ou lorsque l'enquête peut être poursuivie.

C'est le cas aussi des condamnés au procès de Riom. Les uns ont été condamnés à la prison ferme, et c'est justice. Ils ont « plastiqué », ils sont pris, ils sont condamnés. Mais le juge a cru devoir accorder le sursis à plusieurs d'entre eux. La justice s'est prononcée. C'est même la justice populaire : les jurés de la cour d'assises. On leur accorde le sursis... et on les arrête à la sortie. Là encore, c'est intolérable. Quand on ouvre des camps de concentration, on glisse vite au fascisme. (*Applaudissements à droite et au centre droit.* — *Interruptions au centre et à gauche.*)

Ce n'est déjà plus tout à fait la République.

Je voudrais dire quelques mots aussi de la désinvolture avec laquelle on traite quelques parlementaires.

Nous avons reçu, cette semaine, une première demande de levée d'immunité parlementaire intéressant M. Le Pen. S'il a offensé la loi, il devra être condamné. C'est tout à fait normal.

Puis, nous en avons reçu une seconde, qui était singulièrement moins probante, et je tiens à féliciter la conférence des présidents qui nous a évité le ridicule de ce débat.

Il en restera tout au moins quelque chose : M. Chenot, garde des sceaux de la République, entrera certainement dans l'immortalité pour avoir ajouté au vocabulaire parlementaire un mot nouveau, le mot « conard ». (*Rires et applaudissements à droite et au centre droit.*)

Souffrez, monsieur le Premier ministre, que je le dédie à l'auteur de cette jolie fausse manœuvre. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un autre de nos collègues dont le passeport était périmé a demandé le renouvellement de son passeport ainsi que celui des passeports de sa famille. Le sous-préfet le lui a refusé, d'ordre, a-t-il dit, du ministre de l'intérieur.

Que signifie cela ?

M. Michel Habib-Deloncle. Et Lagailarde !

M. Jean Legendre. Tout cela est-il fait pour donner corps aux propos qui circulent ? Ce matin encore, la radiodiffusion a annoncé que, sitôt la session close, M. Georges Bidault serait, paraît-il, interné. (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*) Je l'ai entendu ce matin à la radio.

Je dis bien « interné », c'est-à-dire mis dans un camp de concentration (*Nouveaux rires et exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Plusieurs voix à droite. Cela réjouit ces messieurs !

M. Antoine Guillon. Cela les réjouit ! Ils devraient avoir honte !

M. Jean Legendre. Il faut avoir peu de pudeur pour en rire, en effet.

Je voudrais que M. le Premier ministre nous dise si tout cela est exact, si l'on entend, pendant l'intersession, je ne dis pas traduire devant la justice — s'ils ont commis des actes contre la loi, qu'ils soient traduits devant la justice — mais interner dans des camps de concentration des parlementaires dont le seul crime aura été d'être fidèles à l'Algérie française, que depuis vous avez trahie. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Vous avez récemment évoqué la grande figure du cardinal de Richelieu.

Oui ! il fut impitoyable, mais c'était pour forger l'unité de la nation, et non pour la briser. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Oui ! il fut impitoyable, mais c'était pour agrandir le pré carré de la monarchie, et non pour le mutiler. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous redisons aujourd'hui avec lui : « C'est quand la France est au plus bas qu'elle sera élevée au plus haut degré. Plongez-la dans l'abîme, elle remontera jusqu'au ciel ».

Oui ! nous croyons toujours en la France. Nous avons toujours confiance en elle si nous n'avons plus confiance en vous ! *(Vifs applaudissements à droite et au centre droit.)*

M. le président. La parole est M. Jean-Paul David. *(Applaudissements sur divers bancs au centre.)*

M. Jean-Paul David. Monsieur le président, mesdames, messieurs, malgré les explications fournies tout à l'heure par notre collègue M. Leenhardt, la motion de censure qui nous est présentée et qui est soumise à notre appréciation nous laisse sur notre faim.

Nous aurions mieux compris un texte détaillé et précis, énumérant les motifs de mécontentement dont chacun sait qu'ils sont fort nombreux. Dans cette hypothèse, l'Assemblée aurait pu, suivant le sentiment de chacun, apprécier la politique agricole ou financière, définir son attitude vis-à-vis de l'Europe ou de l'O. T. A. N., préciser sa conception de la liberté ou de la souveraineté nationale.

Ce texte permet, au contraire, à chacun d'y apporter la signification qui lui convient, et c'est dans cet esprit que chaque orateur a nourri et nourrit son explication des arguments susceptibles de justifier la décision de ses amis et de lui-même.

Mais il faut bien nous contenter de ce qui nous est offert, puisque mes amis libéraux n'ont pas la bonne fortune d'entrer, pour le moment, dans la catégorie de ceux qui ont le privilège d'atteindre les effectifs nécessaires pour déposer une motion de censure un peu plus motivée.

Ayant cependant l'occasion de faire le point en cette fin de session budgétaire, nous négligerons donc les motifs qui ont inspiré les signataires et qu'il leur appartient de faire connaître, pour rappeler une fois de plus nos positions.

Sans chercher le moins du monde à tirer vanité de cette évidence, nous tenons néanmoins à confirmer une opposition qui remonte à décembre 1959.

Dès cette date, nous avons dénoncé la prétention affirmée par l'intermédiaire d'un porte-parole très officiel d'un domaine réservé qui permettait de faire échapper à tout contrôle parlementaire l'essentiel de la politique étrangère, de la défense nationale et de la politique algérienne.

Cette première violation de la Constitution a été suivie de beaucoup d'autres, mais elle était décisive car il a été ainsi prouvé, dès cette époque, que le Gouvernement renonçait délibérément aux prérogatives qui étaient les siennes et que la majorité acceptait, de son côté, de se dessaisir de tout pouvoir de contrôle dans les domaines essentiels.

Les motifs parlementaires de cette attitude, nous les connaissons bien. S'il existe au sein de cette Assemblée des majorités de rencontre, il existe aussi une complicité ou une complaisance vis-à-vis d'une autorité irresponsable, mais à laquelle certains tiennent à laisser la responsabilité de régler dans un certain sens le problème algérien.

C'est le « lâche soulagement » dont parlait Léon Blum au lendemain de Munich.

Le calcul a pu paraître à l'origine assez habile. Il consiste à laisser le plus délicat entre les mains d'une autorité jadis prestigieuse et à attendre l'occasion, sur des terrains moins compromettants mais plus rentables, de faire trébucher le Gouvernement. Le malheur est que la porte étant ouverte à l'irresponsabilité et au bon plaisir, il était difficile de la refermer, dans la mesure où une majorité joue son va-tout sur une espérance et où un gouvernement était capable, chaque jour un peu plus, de faire litière de ses plus légitimes prétentions.

C'est ainsi, pour ne prendre que des exemples récents, qu'on a vu le chancelier d'Allemagne discuter la position de la France vis-à-vis de Berlin et de l'Europe en dehors du Gouvernement de la République et que l'on invite le Premier ministre, constitutionnellement responsable, assisté du ministre des armées, à recevoir, en même temps que quelques milliers d'officiers déplacés à grands frais, les directives qu'il faudra par la suite appliquer en matière de défense.

Quelle autorité voulez-vous que conservent sur leurs subordonnés des hommes qui, ouvertement, acceptent de définir leur politique comme ils recevraient les tables de la loi ?

Et où est la démocratie responsable dans tout cela ?

C'est pourtant dans cette optique qu'il nous faut juger le Gouvernement. Certes, nous pourrions être tentés de refuser d'apprécier ; faute de pouvoir atteindre le pontife, il serait raisonnable de refuser de juger ses servants.

Si la Constitution nous autorisait à distinguer entre le refus d'apprécier et l'approbation, nous n'hésiterions pas à le faire. Malheureusement, cette distinction n'est pas prévue, et force nous est faite de procéder à un choix plus brutal.

Nous pourrions, au contraire, accepter de considérer ce que l'on appelle le Gouvernement comme une équipe responsable, théoriquement habilitée à faire une politique, même si nous savons qu'elle a peu de responsabilités réelles.

Notre opinion sur la tentative d'abandon concertée, méthodique de l'Algérie n'est son fait que dans la mesure où elle exécute et camoufle jusqu'au moment où le voile se déchirera.

On peut être contre ou pour, mais sera-t-il temps de modifier ? Si la question reste entière, comment harceler de questions des hommes qui ont pour rôle de ne rien dire et mission d'éviter que l'on sache ?

De même, notre inquiétude sur la destruction patiente d'une Europe progressivement intégrée au profit d'une résurrection de l'Europe des patries est légitime. Nous courons, là encore, le risque de ne pouvoir redresser à temps une orientation que la majorité de cette Assemblée condamnerait sans nul doute si elle jugeait avec sérénité. Mais comment y parvenir alors que nous ignorons tout des instructions reçues et habilement distillées pour éviter des réactions brutales ?

Ce mépris que l'on affiche pour l'O. N. U., tout en continuant à y siéger et en même temps que l'on patronne de nouvelles admissions, nous laisse inutilement isolés même de nos filleuls qui ne comprennent pas notre hostilité au saint des saints qu'ils brûlent d'envie de fréquenter.

Nous sommes prêts à défendre Berlin, seuls s'il le faut et en provoquant Khrouchtchev si c'est nécessaire, nous rompons, au moins en intention, avec la majorité des nations du globe, mais il suffit d'un Ben Bella ou d'un Nasser pour nous faire capituler ! *(Applaudissements sur certains bancs au centre et sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.)*

Et le Parlement approuve, suit ou subit ce qu'il ne devrait pas imputer au Gouvernement, mais il lui est difficile de faire autrement. Notre seul élément de comparaison est constitué par l'opinion que nous pouvons avoir du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture, de la politique sociale, de toute cette intendance que l'on consent à laisser gérer et, si le terrain est alors plus solide pour étayer notre jugement, force nous est de convenir que la réussite est loin d'être éclatante.

Le bœuf ne suit pas, quels que soient les slogans ou l'orchestration, l'agriculture est en état de légitime révolte, les salariés au bord du découragement, les fonctionnaires semblent récuser leur patron. L'énumération serait longue, guère flatteuse, et des votes significatifs ont été émis, même par ceux qui constituent une partie de la majorité la plus fidèle et la plus complaisante.

Force nous est de faire la comparaison entre le connu, le notoire et ce que l'on nous cache, mais que le Gouvernement approuve et applique.

Il y a même plus grave, c'est la démocratie, les principes les plus solennellement réaffirmés dans le préambule de la Constitution qui sont maintenant menacés.

On ne poursuit pas, on interne. On tente d'accréditer la thèse qu'un élu peut être jugé à l'occasion des idées qu'il exprime. Dans certains journaux qui ont, plus que d'autres, la bonne fortune de devancer l'événement, on commence depuis quelques jours une campagne pour préparer l'opinion à l'internement de ceux qui complètent — sans chercher à le prouver — ou qui, plus simplement, affirment ne pas être d'accord. On apprécie la liberté individuelle, on conteste les droits du citoyen, le respect de la défense selon la hargne que l'on a contre certains qui ne plaisent pas ou qui gênent. Il y a carrière à faire en cette époque pour ceux qui font profession de mouchards ! *(Très bien ! très bien ! sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.)*

Tout cela est intolérable, indigne d'une politique qui se veut noble et grande. Nous savons néanmoins les sentiments intimes de nombre d'élus. Chaque fin de semaine, nos collègues enregistrent les réactions de leurs mandants, et même si certains d'entre eux qui votent encore n'osent le dire, ils constatent l'affaiblissement progressif et quasi inéluctable de l'autorité de l'Etat.

La grandeur n'est plus qu'à la télévision ou à la radio. La désobéissance, l'inquiétude, la révolte sont dans le pays. L'autorité d'hier a disparu pour faire place à l'angoisse.

Si le Gouvernement a encore des observateurs sincères, qu'il s'informe. Il saura que jamais l'Etat n'a été plus sourdement battu en brèche qu'aujourd'hui.

Il ne suffit pas de sévir, si tant est que les ordres soient exécutés. Il ne suffit pas de faire peur au point que certains se demandent si, de cette tribune, il est encore possible de déplaire ou de fustiger.

Les mois qui viennent ne peuvent qu'aggraver la situation, dans la mesure où le pouvoir ne fera pas sérieusement son examen de conscience. La véritable grandeur est de reconnaître ses fautes, personne n'a jamais été déshonoré de s'informer et de tenir compte d'avis souvent désintéressés.

Je n'abuserai pas des citations personnelles, mais il me souvient d'avoir dit l'an dernier, je crois, à mes collègues, que le jour où la fortune ne sourirait plus, où les acclamations cesseraient, on ne manquerait pas de rendre le Parlement responsable des fautes qu'il n'a pas commises et de la complaisance qu'il a mise à les tolérer. Ce temps est presque venu.

Les élus savent qu'ils ne peuvent espérer qu'en eux-mêmes, qu'aucun génie bienveillant ne couvrira de sa bienveillante protection leur future confrontation avec l'opinion, qu'ils devront se justifier un à un, selon leurs propres mérites.

Et si certains cherchent aujourd'hui une majorité de rechange, nous savons qu'elle existe dans cette Assemblée. Elle peut naître d'un peu de courage et de la confrontation que chacun fait avec lui-même.

Aucune démocratie ne peut survivre, si son Parlement s'abandonne.

Le vote d'aujourd'hui, que certains disent être le dernier, ne l'est sans doute pas, mais il constitue le point de départ d'une lutte intérieure chez beaucoup de parlementaires que je connais et qui n'osent pas encore admettre l'anarchie qui se prépare, dans la crainte d'y trouver leur part de responsabilité.

Notre choix est fait depuis longtemps. Nous savons qu'il nous est impossible d'atteindre les véritables responsables. Mais le Gouvernement est constitutionnellement ce que nous avons à juger, et c'est ce que nous faisons.

Qu'il ne soit qu'une fiction, à lui d'en rendre compte un jour devant le pays ! Que la motion de censure ne nous donne pas ce que nous aurions aimé y trouver, nous le regrettons ! Mais nous sommes comptables d'un mandat reçu, accepté et que nous ne saurions galvauder. Si nous voulons demain proposer une autre politique plus difficile, plus ingrate et qui exigera beaucoup d'efforts pour sauver un héritage si tristement compromis, comment le pourrions-nous en n'ayant même pas le courage de condamner, chaque fois que l'occasion nous en est offerte ?

Accepter d'être l'élu du peuple exige un minimum de vertu civique. Nous ne voulons pas demain nous mépriser. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et sur certains bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Arrighi. (Applaudissements à droite.)

M. Pascal Arrighi. Mesdames, messieurs, le débat d'aujourd'hui n'est pas un de ces simulacres de débats, sans textes et sans votes, qui ont été si souvent dénoncés de cette tribune. Il est clair que nous sommes parvenus à un tournant décisif de l'action et de la vie du Gouvernement.

C'est que, depuis le premier vote du 16 janvier 1959, au cours duquel l'Assemblée vous accordait sa confiance, monsieur le Premier ministre, le cours des choses a singulièrement changé et la majorité n'a plus tout à fait les contours qu'elle avait il y a trois ans. Il apparaît aux yeux des moins prévenus que le soutien des groupes représentés au Gouvernement se révèle à éclipses, incertain, et que, de toutes manières, l'enthousiasme a tîché.

Le Gouvernement, on l'a dit tout à l'heure, en est à son dixième remaniement. Je rappelle, sans y attacher une importance exceptionnelle, que vingt-quatre députés ont démissionné ou ont été exclus du groupe le plus important de cette Assemblée.

Ces indications, statistiques ou non, sont-elles autre chose que la traduction sur le plan parlementaire des objections sérieuses qui ont marqué l'action du pouvoir au cours des trois dernières années ?

Fait capital et nouveau, la motion de censure que nous discutons aujourd'hui déborde largement l'assignation qui lui a été donnée et c'est cette double observation que je voudrais présenter au seuil de mes explications, moins pour chercher des approbations que pour apporter quelques critiques et des éclaircissements.

D'une part, dans ce débat les critiques portent non seulement sur le Gouvernement lui-même, mais sur le pouvoir pris dans

son ensemble ; d'autre part, il ne s'agit pas d'une censure sur un sujet déterminé, mais de l'examen de la politique générale du pouvoir.

Que ce dernier doive être critiqué ou approuvé, et en tout cas recherché dans son ensemble, c'est une réalité qui n'est plus discutable. La notion, vieille maintenant de plus de deux ans, d'un domaine réservé, l'interprétation donnée aux règles constitutionnelles ont constamment réduit la portée des affirmations apportées par le Gouvernement à cette Assemblée, affirmations vite démenties par les faits ou abandonnées par celui dont vous êtes, monsieur le Premier ministre, quelquefois le porte-parole et toujours l'exécutant.

Je viens de faire allusion à la plus haute autorité de l'Etat. Une jurisprudence a été fondée dans cette Assemblée par notre collègue, M. Arthur Conte, qui, lors du débat du 20 juillet dernier, critiquait par une mise en cause directe, et sans que nul n'ait l'idée de protester, la politique économique du chef de l'Etat. Dans la ligne de cette jurisprudence, je ferai miennes les paroles que prononçait le 5 septembre dernier, au Luxembourg, le président du groupe socialiste du Sénat : « Sous la III^e République, comme sous la IV^e République, il est exact que jamais à la tribune du Parlement on ne mettait en cause le Président de la République, mais si cela ne se produisait pas alors, c'est parce que le Président de la République se gardait toujours de mettre en cause les prérogatives parlementaires ».

Ainsi, par le jeu étroit des règles constitutionnelles, c'est le Gouvernement qui est visé ; c'est, en fait, le pouvoir tout entier et inconditionnellement associé qui est concerné par le débat d'aujourd'hui.

Ma deuxième et dernière observation d'introduction est que ce débat ne peut être qu'un débat de politique générale. Rares sont aujourd'hui les sujets de contentement et quand l'insatisfaction est générale la critique, immanquablement, se fait globale. Certes, il y a cette espèce de confiance privilégiée que le pouvoir témoigne à l'égard des foules, mais comme l'écrivait M. André Stibio dans le *Journal du Parlement*, « ces fameux contacts directs, ces mains serrées au passage, ces harangues... n'ont rien empêché, ni rien permis... Avant comme après ces voyages, les choses restent ce qu'elles sont, l'indifférence reste de l'indifférence, le mécontentement du mécontentement et la confiance de la confiance, encore que celle-ci à l'usage ait perdu de son poids ».

Qui, si l'enthousiasme d'il y a trois ans a fait place aux réticences, au désenchantement, c'est que dans tous les domaines, qu'il s'agisse du fonctionnement des institutions, des libertés, de la position de la France dans le monde, de l'Algérie, les appréhensions, les risques, pour ne pas dire les échecs, justifient sur chacun de ces points un désaccord avec l'action du pouvoir ; ce sont ces dissentiments provoqués par la conduite actuelle des affaires du pays que je voudrais tour à tour examiner.

En premier lieu, l'application de la Constitution comme le respect des libertés publiques sont aujourd'hui en cause et je voudrais brièvement m'expliquer sur ces deux points.

Nous savons et nous avons constaté depuis longtemps que, contrairement à l'article 20 de la Constitution, ce n'est pas le Gouvernement qui détermine la politique de la nation. Nous n'avons pas souscrit non plus à la décision prise il y a dix-huit mois de refuser de réunir l'Assemblée quand la majorité absolue de ses membres le demandait. La courte séance que nous avons tenue le 12 septembre dernier, laissant un groupe parlementaire important transformer cette enceinte en « salle Colbert » et délibérer avec lui-même, avait montré que la majorité de cette Assemblée condamnait l'interprétation que le pouvoir avait donnée de la Constitution.

A l'époque, la faculté de voter la censure a été refusée à l'Assemblée. Je pense que sur ce point, et ce point seulement, c'était à bon droit. L'article 16 était alors appliqué et la dissolution de l'Assemblée ne pouvait intervenir. Parlant en juriste familier du droit public, j'estime que lorsque l'article 16 est en vigueur, l'Assemblée n'a pas le droit de renverser le Gouvernement parce qu'elle n'encourt pas le risque de la dissolution ; et quand il ne peut pas y avoir de dissolution, il ne peut pas y avoir dépôt symétrique d'une motion de censure.

Mais aujourd'hui la motion de censure est recevable, non pas parce que nous sommes en session normale, mais parce que — je viens de le dire — l'article 16 a été mis temporairement de côté.

Je laisse en passant le soin à chacun de rechercher si la suppression de ces pouvoirs exceptionnels, jugés indispensables au début de septembre, se justifie par une amélioration quelconque de la situation algérienne par rapport à ce qu'elle était au début de l'été.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée peut, ce soir, censurer le Gouvernement et si d'aventure la censure était votée, vous pouvez alors, messieurs du Gouvernement, dire dissoudre l'Assemblée. C'est votre droit ! Mais à une condition et elle est d'importance ; à la condition que le pays vous approuve et que la nation vous donne raison.

Or, vous n'ignorez pas que l'affaire algérienne n'étant pas réglée, de nouvelles élections vous signifieraient un congé définitif. Si le pouvoir prend une décision à l'encontre de l'Assemblée et si le corps électoral le désavoue, le Président de la République se trouverait alors placé dans la situation où s'était autrefois fourvoyé Mac Mahon ; il ne lui resterait plus que le choix bien connu entre deux solutions : se soumettre ou se démettre !

Le régime, commencé dans des conditions que d'autres que moi, et j'est bien naturel, n'ont pas cessé de juger contestables, même s'ils y ont d'abord participé par leur consentement et, jusqu'à il y a plusieurs semaines, par leur approbation renouvelée, s'achèverait dans des conditions plus contestables encore, à la manière de Mac Mahon, du 13 mai à un 16 mai — quel raccourci saisissant ! — et qui finirait, pour l'historien, de donner au régime sa vraie figure.

Se soumettre ou se démettre ! J'ai évoqué ces deux hypothèses ; à la vérité, il y en a une troisième. La dissolution prononcée, des machinations, des arrestations opportunes peuvent faire revivre l'article 16. Mais, alors, après une dissolution, des élections seraient impossibles en Algérie. Cette constatation ne m'est pas personnelle. Le Gouvernement n'a pas jugé possible de procéder aux élections destinées, en Algérie, à pourvoir les sièges autrefois détenus par MM. Laffont et Pierre Lagaille.

Si la dissolution était prononcée, soixante-douze députés de cette Assemblée ne seraient pas remplacés et je laisse à penser quel serait le retentissement de cette décision dans les milieux de la rébellion.

Mais qui nous dit, alors, qu'en métropole, et par le jeu de l'article 16 appliqué à nouveau après la dissolution, des élections ne seraient pas, elles aussi, ajournées ?

Mais, à la vérité, monsieur le Premier ministre, si même cette Assemblée ne vous censurerait pas ce soir, qui peut nous affirmer que vous serez encore chef de Gouvernement quand nous nous retrouverons pour siéger, à notre deuxième session de printemps ?

Et puisque les choses doivent être claires dans ce débat, je vous poserai deux questions :

Si la censure est votée et si l'Assemblée est dissoute, pouvez-vous donner l'assurance que des élections auront lieu en Algérie, et naturellement en métropole ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Pascal Arrighi. D'autre part, si, dans les prochaines semaines, vous êtes remplacé comme Premier ministre, pouvez-vous affirmer que l'article 16 ne sera pas appliqué tant que la confiance n'aura pas été votée, dans cette Assemblée, à votre successeur et au Gouvernement ? (Très bien ! très bien ! au centre droit.)

Sans que j'aie besoin d'insister davantage, il vous apparaîtra, mesdames, messieurs, qu'une réponse négative ou même un silence fausserait le mécanisme constitutionnel. Si, monsieur le Premier ministre, vous ne voulez pas ou ne pouvez pas donner ces assurances, du moins, et pour fixer les responsabilités dans l'avenir, ces questions fondamentales vous auraient été posées.

Il ne s'agit pas là de spéculations théoriques ou d'hypothèses d'école. L'interprétation constitutionnelle du pouvoir a été dans le passé trop systématique, unilatérale et restrictive pour que nous ne vous reprochions pas aujourd'hui vos contradictions, vos silences, vos violations constitutionnelles.

Il en va de même pour les mesures étonnantes que vous avez prises et que vous vous apprêtez à prendre, dans le domaine des libertés publiques. Ces mesures d'exception, nous dit-on, sont rendues nécessaires par la violence et sont destinées à la combattre. Je ne ferai aucune difficulté, quant à moi, pour réprimer la violence et la condamner, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne. Le plastic n'a ni valeur de conviction ni vertu de prosélytisme. J'admets sans hésiter que sont criminels ou fous ceux qui font appel à la violence.

Mais, pour que ce jugement ait une valeur absolue et une valeur dans les faits, il faudrait que les milliers d'assassinats de Français de souche musulmane ou européenne aient été punis, que les condamnés de droit commun auteurs de

hold-up comme Ben Bella, pour qui la rébellion n'a d'ailleurs consisté que très tardivement en un alibi, ne soient pas installés dans des châteaux et que leurs victimes ne soient pas traitées comme des réprouvés. (Applaudissements à droite.)

Il faudrait que les civils ne soient pas assassinés par des terroristes dont les chefs sont reçus comme des ambassadeurs de grandes puissances.

La force ne doit pas primer le droit ; c'est vrai, à condition que ce droit ne soit pas détruit par des gens bénéficiant de la complaisance du pouvoir.

Le Gouvernement, par un décret publié vendredi au *Journal officiel*, se référant à une loi de 1936 relative aux groupes de combat et aux milices privées, a dissous l'Organisation de l'Armée secrète ; mais, le même soir, une radiodiffusion complaisante, sur les antennes de Paris-Inter, déclarait d'heure en heure qu'un soi-disant groupement, appelé « comité de défense républicain », distribuait des tracts par milliers et constituait des groupes armés. Sur cette distribution de tracts il y aurait beaucoup à dire, et notamment que les conducteurs des voitures administratives qui les avaient en leur possession ont préféré les mettre au pilon que les distribuer. Mais cette annonce officielle et complaisante de groupes privés armés est manifestement contraire à la loi de 1936, dont le Gouvernement s'est servi vendredi matin. C'est de cette manière, et avec ces procédés, que l'on crée les conditions de la guerre civile.

Le plastic, je l'ai dit, n'est pas un argument ; l'internement administratif non plus.

Périodiquement, se propage la rumeur d'arrestations massives. Vous avez décidé d'enrichir notre littérature pénale comme si l'arsenal de nos codes, de nos lois, de nos ordonnances, de nos décrets n'était pas suffisamment fourni et copieux.

Des informations d'agence ou de presse, manifestement inspirées, ont annoncé que des personnalités politiques n'échapperaient pas à ces internements. Il serait, en effet, commode de supprimer par ce moyen toute opposition ou de livrer la circonscription électorale de ceux qui vous gênent à leurs adversaires politiques.

Votre rigueur va-t-elle s'abattre à proportion de la dureté des vérités qui, de cette tribune, vous ont été ou vous sont rappelées ? Parce que plusieurs d'entre nous ont été soldats, nous n'avons pas prêté attention aux menaces qui ont été envisagées dans les allées de la place Beauvau. Il a même été question de supprimer physiquement les opposants.

Quelques-uns d'entre nous ont été soldats, avec ou sans uniforme, et certains devraient savoir que plus que notre liberté, notre vie, il y a longtemps que nous en avons fait le sacrifice au pays. Si quelques-uns d'entre nous allaient tomber, d'autres se relèveraient à leur place et, en tout cas, il est des crimes qui ne resteraient pas impunis. (Applaudissements à droite.)

Le Gouvernement laisse prévoir une politique sévère de répression. *Paris-Presse* du 7 décembre titrait sur toutes les colonnes de sa première page : « Chasse à l'O. A. S. dans toute la France. Les sympathisants seront internés dans des camps jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie ». L'aide indirecte, l'aide morale intervient dans cette répression et déjà est imaginé le délit de sympathie. Bientôt il y aura des textes pour tout le monde et des agents d'exécution pour tous les textes. Faudra-t-il alors répéter ce qu'Anatole France disait : « Un homme qui n'a pas été condamné, tout au moins à la prison, honore médiocrement sa patrie » ? (Applaudissements à droite.)

Un grand parlementaire qui a illustré la tribune des deux Assemblées du Parlement avait écrit, en 1942, un petit livre toujours utile à lire, intitulé *La Saison des juges*, pour lequel je lui avais apporté des recherches de jurisprudence. A cette occasion, Anatole de Monzie, car c'est de lui qu'il s'agit, me montra un livre de sa bibliothèque, livre édité en 1789, sous un titre bien curieux : *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille dans une suite de près de 300 emprisonnements détaillés et constatés par des pièces, notes, procès-verbaux trouvés dans cette forteresse et rangés par époque depuis 1475*.

Trois cents prisonniers en trois cents ans ! Par rapport à la Bastille, la Santé est actuellement dans la proportion d'une usine à une échoppe. Oui, rendez-nous la Bastille ! (Applaudissements à droite.)

Vous pouvez, certes, briser des plumes, baillonner des voix, incarcérer des opposants, mais, vous le savez bien, vous ne pouvez emprisonner l'idée de l'Algérie française.

Il est vrai qu'à l'heure où je parle, vous attendez peut-être le départ du Parlement et la fin des immunités parlementaires. Aujourd'hui vos poursuites n'ont encore visé que des cas limités

et n'ont pas encore remué l'opinion. Toute cette rigueur d'apparat aboutit à des décisions isolées sans grandeur, dans un pays sans émoi. Mais prenez garde, très vite une politique de répression généralisée préparera et entraînera une coalition des consciences françaises dont vous aurez plus tôt que vous ne pensez à redouter les effets.

Et, puisque, monsieur le Premier ministre, vous avez — on l'a dit tout à l'heure — trouvé satisfaction et contentement à célébrer les louanges du cardinal de Richelieu, pour terminer mes réflexions sur ce point, je vous suggère, dans la lignée de vos études et de vos parallèles historiques, de méditer ce mot de celui qu'on a appelé le troisième Richelieu, et qui fut aussi votre prédécesseur. S'adressant à ceux de ses contemporains qui étaient férus de répression, le duc de Richelieu leur disait en 1815, et ces paroles pourraient être actuelles : « En vérité, je ne vous comprends pas avec vos haines, vos ressentiments, vos passions, qui ne peuvent amener que de nouveaux malheurs ».

Mais ce n'est pas seulement les menaces que vous faites peser sur l'opposition qui méritent la censure ; la conduite des affaires extérieures et algériennes nous en donne de plus amples motifs sur lesquels je voudrais maintenant terminer.

Oui, en vérité, quelles déceptions peut nous donner la manière dont sont actuellement gérées la politique extérieure et la politique algérienne de la France !

Malgré des efforts bien infructueux de la radiodiffusion nationale pour expliquer la position française, la lamentable et incohérente affaire de Bizerte a consacré avec notre isolement, notre absence à l'O. N. U. Notre fermeté sur les problèmes de l'univers n'empêche pas nos ambassades d'être mises à sac à Rabat ou à Léopoldville, ou nos diplomates d'être jetés ou maintenus en prison au Caire.

Pendant ce temps, le pouvoir se nourrit des rêves du passé. Dans le discours de Strasbourg du 23 novembre dernier, il a été dit : « Certes, l'alliance atlantique — ce, certes, est admirable — est absolument nécessaire... Certes, il est indispensable que les grandes puissances de l'Occident concertent en permanence leur politique... mais dans ce concert, dans cette conjugaison, la France doit garder sa volonté, sa figure et son armée à elle. »

Ainsi, cette insistance à vouloir une politique autonome en matière de défense, sans parler de ses implications budgétaires, risque de faire fleurir le nationalisme chez les uns et de conduire les autres à réaliser l'intégration sans nous.

Après des affirmations où notre fermeté paraît bien insolite, absente aussi, la France des conversations Est-Ouest. Alors que le ministre de la défense nationale de Bonn a déclaré que l'Allemagne fédérale de l'Ouest ne devait pas faire une « crise d'héroïsme », alors que peut-être un jour la reconnaissance de la République démocratique allemande de l'Est apparaîtra aussi nécessaire que l'a été dans le passé la frontière Oder-Neisse, la politique française se nourrit d'illusions. La fermeté à Berlin, dont le sort est surtout commandé par l'attitude américaine, devrait pourtant exclure la faiblesse à Alger, qui est affaire française.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Bien sûr.

M. Pascal Arrighi. Lors de la dernière élection américaine, le chef de l'Etat avait adressé un télégramme de bienvenue au président des Etats-Unis qu'il considérait comme un nouveau partenaire. Dans quelques jours, une conférence s'ouvrira aux Bermudes. Elle y réunira, avec le président Kennedy, le Premier ministre britannique, mais la France y sera absente parce qu'elle n'y a pas été invitée.

Pourtant, il y a huit ans, presque jour pour jour, le 4 décembre 1953, au même endroit, et portant sur le même sujet des négociations Est-Ouest, une conférence avait eu lieu aux Bermudes. Quelle qu'ait été alors la conception de la grandeur de notre pays que s'en faisaient nos amis de l'extérieur, il n'était pas question que les alliés se réunissent sans la France.

Pour le président Eisenhower comme pour sir Winston Churchill, la France était réellement un partenaire et, sur cette terre britannique, le Premier britannique avait souhaité la bienvenue au président du conseil de l'époque, M. Laniel, et à son ministre des affaires étrangères, M. Bidault.

Le président Paul Reynaud avait raison d'écrire il y a quelque temps dans *Le Figaro* :

« Gardons-nous d'isoler la France. Une attitude qui apparaît, à tort ou à raison, comme un blâme indirect adressé aux Etats-Unis... » — pour avoir accepté de négocier — « ... ne me paraît pas conforme à l'intérêt de la France... L'isolement serait la décadence. »

J'ajouterai et j'enchaînerai : la décadence, elle est aujourd'hui inscrite dans la politique algérienne du pouvoir.

Puisque je parle au nom d'un groupe que vous pouvez ignorer, mais qui tant qu'il sera présent sur ces bancs demeurera pour le Gouvernement comme un remords vivant, (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*) au nom d'un groupe dont les membres, députés d'Algérie européens et musulmans, ne veulent pas renoncer pour eux-mêmes et pour ceux qui les ont élus à la nationalité française, souffrez, monsieur le Premier ministre, qui souffrez, dans tous les sens de ce mot, qu'en terminant j'évoque à cette tribune, une fois de plus, l'Algérie.

Vous connaissez cette phrase qui émane d'une voix autorisée : « On enlève son chapeau, puis on donne sa veste, sa chemise, puis sa peau et enfin on perd son âme ».

Cette voix, vous en avez reconnu le style, si vous ne l'avez pas entendue vous-même sur les antennes de la radiodiffusion nationale. C'était celle du chef de l'Etat, mais hélas ! il s'agissait de Berlin. Or, de degré en degré, en cédant peu à peu tous nos atouts sans savoir même négocier, nous avons descendu la pente qui, par le dégageant, abouti à l'abandon pur et simple de l'Algérie.

Le Gouvernement et celui qui l'inspire ont, chaque fois, été surpris par les événements : Bizerte, Lugin, la disparition de M. Ferhat Abbas. Quelle déception ! Et pourtant, les avertissements ne vous avaient pas manqué.

Depuis un an, et à plusieurs reprises ont été évoqués, à cette tribune, les liens du G. P. R. A. avec la Chine. La victoire de la tendance, orientée à l'Est, de la fraction chinoise au sein du conseil national de la révolution algérienne et la désignation de M. Ben Youssef Ben Khedda n'ont pas été une révélation pour tout le monde.

Et il est temps de voir que l'affaire algérienne ne peut se résoudre par le sortilège et la magie des mots.

Après avoir été « compris » les Français d'Algérie ont cherché à comprendre, à leur tour, ce que signifiaient l'autodétermination et ses trois solutions, puis la décolonisation et l'Algérie algérienne et, maintenant, ce dégageant qui est sans doute la dernière version — mais officielle, cette fois — de l'abandon vulgaire.

Le dégageant, ce n'est pas, ce ne peut pas être la politique de la majorité du pays.

Dans un grand hebdomadaire qui se veut de gauche, M. Jules Roy — ou plutôt le colonel Roy, car même la gauche a ses colonels — a écrit : « Ce mot navrant ne nous apporte pas seulement une déception de plus, mais l'effondrement de nos dernières espérances. Pour nous, il ne s'agit en aucun cas de dégager les hommes et les efforts. »

Or, Bizerte et le dernier changement dans le G. P. R. A. ont porté un coup mortel à la politique de facilité : celle du dégageant euphorique qui livre des territoires mais veut garder des forteresses, abandonne des amis mais entend se faire respecter, pratique le machiavélisme mais croit pouvoir espérer la loyauté.

Après avoir été le prophète de l'assistance fraternelle aux peuples qui meurent de faim, le chef de l'Etat nous invite à nous dégager, à nous replier sur nous-mêmes, comme si le froid de la vieillesse nous avait déjà envahis.

Mon collègue M. Maurice Duverger, dont je ne partage pas — on s'en doute — toutes les analyses politiques, a écrit dans un grand quotidien du soir une phrase qui sous sa plume a pu étonner :

« La communauté européenne n'est pas prête à se laisser extirper de l'Algérie, ni réduire à merci. Le dégageant ne sera donc guère plus aisé que l'intégration ».

Quelle que soit la foi révolutionnaire du président actuel du G. P. R. A., faite de beaucoup de ténacité, souvent de courage, mais surtout de nos propres incertitudes, il sait qu'en cet automne 1961 et dans les mois à venir il ne peut prendre pied à Alger ou à Oran.

Il sait qu'il ne pourrait y entrer qu'imposé par l'armée française, ce qui est totalement exclu. Et ce n'est pas la création bien difficile et imprudente d'une force locale qui rendra plus aisée l'arrivée du F. L. N. à Alger.

Même si la négociation s'ouvrait et sans se livrer à l'exégèse des déclarations que M. Ben Khedda faisait hier soir au Caire, l'aboutissement de cette négociation est toujours de plus en plus improbable.

Voilà pourquoi le G. P. R. A. n'est pas pressé de revenir en Algérie. Ce sont ces contradictions fondamentales qui sont à l'origine de l'échec de votre politique algérienne.

Quel plus bel exemple de contradiction que les déclarations opposées du chef de l'Etat et du délégué général en Algérie !

Le 8 novembre, à Ajaccio, le Président de la République déclarait : « Il est nécessaire qu'un accord soit conclu avant tout avec les représentants de la rébellion qui ont avec eux la majorité des sentiments du peuple algérien ».

Mais, dans une note n° 3.399, datée du 4 novembre 1961, adressée à tous les fonctionnaires d'autorité, la délégation générale disait exactement le contraire : « 1° Pendant les quinze jours qui ont précédé le 1^{er} novembre, la population musulmane d'Algérie a été largement mise en condition par les rebelles, en vue des manifestations du 1^{er} novembre.

« 2° Or si l'on étudie les chiffres, on s'aperçoit que malgré le luxe de moyens déployés et les efforts faits par le F. L. N., la population musulmane n'a suivi que dans une proportion assez faible le mot d'ordre de manifestation.

« Il y a plus de 9 millions de Musulmans en Algérie, moins de 100.000 ont participé aux manifestations. Il y a 76 arrondissements, 28 ont été touchés.

« De plus, les manifestations ont eu lieu le matin et malgré les excitations répétées, elles n'ont généralement pas repris l'après-midi ;

« 3° Ainsi, dans sa grande majorité, la population musulmane n'a pas suivi les mots d'ordre du F. L. N. ».

Cette note a été retransmise à toutes les unités militaires le 8 novembre, le jour même où le chef de l'Etat affirmait à Ajaccio que les représentants de la rébellion avaient avec eux la majorité des sentiments du peuple algérien (*Sourires au centre droit*), par dépêche n° 5089/3 émanant du général de Menditte, commandant loyaliste du corps d'armée d'Alger.

Depuis quelque jours, il est question d'une nouvelle étape vers la paix. La chance d'une ouverture vers la fin du conflit, personne n'a le droit de la compromettre.

Mais ce n'est pas formuler une exigence insolite que d'être attentif aux détails de cette étape nouvelle et de cette ouverture.

L'an dernier, au cours du débat qui avait lieu à pareille époque, le 7 décembre, le regretté président François Valentin avait rappelé les obligations inscrites aux articles 5 et 6 du pacte de l'Atlantique qui couvrent formellement l'Algérie.

Aux yeux d'une grande partie de cette Assemblée deux problèmes sont, à l'heure qu'il est, essentiels : l'un est de savoir si l'Algérie continuera à appartenir à l'Occident, l'autre a trait au sort réservé aux unités fellagha actuellement stationnées en Tunisie et au Maroc.

Monsieur le Premier ministre, je vous ai posé, à propos des institutions, deux questions qui avaient leur importance. Je vous en poserai maintenant deux autres, plus fondamentales encore.

Première question : dans votre négociation avec le G. P. R. A., maintenez-vous ou non l'exigence d'une couverture de l'Algérie par le pacte de l'Atlantique ?

Deuxième question : si un cessez-le-feu allait intervenir, permettez-vous ou non aux fellagha installés au-delà des frontières de pénétrer en Algérie avec leurs armes et en unités constituées ?

Nous ne pouvons nous satisfaire ni d'une échappatoire, ni d'un silence. De votre réponse, monsieur le Premier ministre — vous le pressentez — dépend le vote de bon nombre de membres de cette Assemblée.

Oui, le sentiment de l'échec est partout. Et, puisque j'ai parlé des choses algériennes, je voudrais rappeler ce mot de ce grand berbère que fut Saint Augustin : « Certains semblent dedans qui sont déjà dehors ».

Les hommes habiles que fustigeait l'évêque d'Hippone sont de tous les temps, notamment ceux qui, dans les allées du pouvoir, dans les grands corps de l'Etat, ébranlaient la IV^e République pour mettre en place la V^e et qui, la sachant aujourd'hui condamnée, préparent déjà, dans l'ombre, l'avènement de la VI^e République.

M. Félix Kir. Eh bien, vive la VI^e République ! (*Rires et exclamations.*)

M. Pascal Arrighi. Mesdames, messieurs, il a beaucoup été question, il y a quelques semaines, de cohésion nationale et, jusqu'à dimanche, dans les délibérations d'un grand parti. Cette

cohésion suppose deux conditions : d'abord, qu'elle ne soit pas à sens unique, ensuite, qu'elle tourne le dos à la politique suivie depuis trois ans.

Or elle est conçue de façon singulière. Le pouvoir refuse tout contact avec ceux qui, dans cette Assemblée, demeurent les représentants authentiques de la population européenne d'Algérie et de bon nombre de musulmans. A vouloir méconnaître la force et les sentiments de ces populations, le pouvoir est parvenu à une impasse qui s'ajoute à bien d'autres.

Et puis, la cohésion nationale ne doit pas profiter seulement à celui qui entend tout recevoir et ne rien donner en retour. Qu'il sache, lui aussi, faire les gestes d'apaisement nécessaires. Cette cohésion, elle ne peut se faire par le conformisme complaisant ou la figuration intelligente de quelques hommes politiques soigneusement choisis. Pour y parvenir, il faut, avec les représentants des différentes opinions, en métropole comme en Algérie, le partage du pouvoir dans un réel gouvernement d'union, et non pas le maintien et la survie d'un gouvernement de minorité.

Cette cohésion imposerait surtout une orientation nouvelle dans le domaine des institutions, dans la vie économique du pays, dans la conduite des affaires extérieures et algériennes. Elle exigerait, avec l'application intégrale de la Constitution, l'abandon du domaine réservé. C'est dire combien, de la manière dont elle est envisagée, elle paraît peu réaliste.

Tout à l'heure ce débat aura une conclusion et cette conclusion sera sans doute positive pour le Gouvernement, car le pouvoir a encore des ressources. Mais cette conclusion ne sera que provisoire.

Le groupe de l'unité de la République, comme plusieurs autres groupes, a reçu une lettre de menace : « Pour chaque voix de votre groupe pour la motion de censure, il y aura dix membres de votre parti plastiqués ». (*Vives exclamations et interruptions à gauche et au centre. — Mouvements divers.*)

M. André Roulland. Pas vous et pas cela !

M. Michel Jacquet. Nous avons également reçu la même menace.

M. Jean-Baptiste Biaggi. A chacun son tracassin !

M. Pascal Arrighi. Le groupe de l'unité de la République fera naturellement la réponse qui s'impose. A l'unanimité de ses 38 membres — unanimité qu'il n'avait jamais réalisée — il votera la censure.

D'autres, dans cette Assemblée, hésiteront. Personne ne peut leur faire reproche de cette perplexité et il est à présumer que le scrutin aura simplement la valeur d'un coup de semonce.

Mais que, du moins, les dirigeants des groupes de cette Assemblée sachent mettre à profit ce répit et atteindre ce niveau objectif et arbitral qui fait seul les hommes de gouvernement.

Dans le cadre constitutionnel, il est encore possible aux dirigeants politiques de s'entendre pour demander et imposer dès à présent le remplacement d'un gouvernement usé non seulement par ses propres fautes mais, plus encore, par des erreurs qui ne lui sont pas directement imputables.

Les médecins membres de cette Assemblée vous diraient qu'il vaut mieux pratiquer une opération à froid plutôt qu'à chaud. N'attendez pas que le cours normal des institutions soit interrompu ou compromis.

Sur nos alliances et sur l'Europe, les débats de l'an dernier relatifs à la force de frappe ont montré qu'il existait une majorité et qu'elle n'était pas de façade.

Sur le plan économique, un dénominateur commun devra être trouvé. Les uns devront accepter les impôts nouveaux dussest-ils porter sur le capital, si cela se révélait impérieusement nécessaire ; les autres devront s'habituer, avec les économies indispensables, à une gestion plus rigoureuse des services publics.

Sur l'Algérie, la loi votée par l'Assemblée et ratifiée par la nation a été l'autodétermination, mais pas autre chose. Il n'est au pouvoir d'aucune autorité, fût-elle la plus haute de l'Etat, de prendre des libertés avec les textes votés et promulgués, quand il s'agit des options de l'autodétermination et du Sahara.

Si nous ne parvenons plus à sauver ce qui est dans la France, qu'alors, du moins, le prochain gouvernement sache, avec ses alliés, garder à l'Occident ce qui peut encore être préservé, et qu'il sache garantir les droits et l'avenir de nos compatriotes d'Algérie.

La part que j'ai prise dans les événements d'il y a trois ans aurait dû me conduire à plus de modestie dans l'analyse de notre proche avenir. Mais vous ne m'en voudrez pas d'avoir esquissé des perspectives qui, pour la raison que j'ai dite, excluent toute ambition de celui qui vous parle.

Les groupes doivent s'entendre et imposer le jeu de la Constitution. Mais si cette sommation civile n'intervient pas, ou si elle est tardive, alors viendra, n'en doutons pas, une sommation d'une tout autre nature.

Mesdames, messieurs, les hommes peuvent passer, les gouvernements peuvent changer, mais la nation doit demeurer. Quel que soit aujourd'hui votre vote, et au-delà de ce vote, vous êtes condamnés à vous entendre ou à périr. Avant qu'il soit trop tard, il vous faudra prendre ensemble les mesures qui doivent empêcher le pays de rouler aux abîmes. Un gouvernement de salut public s'impose inéluctablement à la nation.

Monsieur le Premier ministre, en attendant que se constitue ce gouvernement et au moment où risquent de se nouer et de se matérialiser les reniements, les renoncements et les ultimes abandons, il n'est pas inutile de méditer un texte qui a gardé l'accent d'une étonnante actualité. C'est la déclaration que, le 17 février 1871, Léon Gambetta lisait au nom des députés d'Alsace et de Lorraine :

« L'Assemblée nationale ne peut, sans mettre en péril la continuité de l'existence de la nation, sans porter un coup mortel à sa propre unité, abandonner ceux qui, par cent quarante ans de dévouement patriotique, ont conquis le droit d'être défendus contre les entreprises de la force.

Une assemblée, même issue du suffrage universel, ne peut invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier des exigences destructrices de l'unité nationale. Un pareil excès de pouvoir, qui aurait pour effet de mutiler la mère commune, dénoncerait aux justes sévérités de l'histoire ceux qui s'en rendraient coupables ».

L'Algérie perdue ! Alger, Oran, Constantine aux mains du F. L. N. ! Les puissances de l'Est sur les rivages de la Méditerranée ! Il faudra peut-être, un jour, s'y résoudre. Aujourd'hui ma raison ne peut encore l'admettre et mon cœur y souscrire. Mais si ce crime allait être consommé, alors oui, messieurs du Gouvernement, craignez « les justes sévérités de l'histoire ». *(Vifs applaudissements au centre droit, à droite, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs au centre gauche.)*

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole et à M. Waldeck Rochet.

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, nos raisons de voter la censure, qui sont fortes et nombreuses, pourraient se résumer d'une phrase : le Gouvernement a fait, selon nous, la démonstration qu'il était incapable de résoudre les grands problèmes qui se posent devant la nation. C'est pourquoi, d'ailleurs, la politique gouvernementale soulève contre elle le mécontentement croissant des ouvriers, des fonctionnaires, des paysans, des commerçants, des vieux travailleurs, en un mot de toute la population laborieuse.

Dans une récente conférence de presse, M. le Premier ministre proclamait que la politique dite d'expansion économique du Gouvernement profitait à tous.

Une telle affirmation est contredite par les faits. Depuis 1957, la production a officiellement augmenté de 20 p. 100 et la productivité du travail dans l'industrie de 17 p. 100.

Pour que les travailleurs participent à l'expansion, comme le dit M. le Premier ministre, il faudrait que leur pouvoir d'achat ait augmenté de 15 à 20 p. 100 par rapport à 1957. Or toutes les organisations syndicales montrent, avec chiffres à l'appui, que, par suite de la hausse des prix, le pouvoir d'achat actuel des salaires et des traitements est inférieur à celui de 1957.

Quant aux vieux travailleurs, ils doivent continuer à mourir de faim avec des allocations de 3 à 5 nouveaux francs par jour et aucune mesure n'a été prise pour les augmenter d'une façon décente.

M. le Premier ministre appelle cela un partage équitable du bénéfice de l'expansion. Sans doute suit-il plus assidûment les cotations boursières que le budget de la ménagère.

Si de la politique économique et sociale nous passons à la politique extérieure, le bilan n'est pas plus satisfaisant.

La politique extérieure gaulliste consiste avant tout à soutenir à fond les exigences et les plans des dirigeants réactionnaires de l'Allemagne de Bonn. Or on ne peut oublier que l'Allemagne de l'Ouest est aujourd'hui dominée par les forces économiques qui ont porté Hitler au pouvoir et que les généraux qui commandent la nouvelle armée allemande la *Bundeswehr*, sont pour la plupart d'anciens nazis et pour certains d'entre eux d'authentiques criminels de guerre, tel le général Heusinger qui est à l'O. T. A. N.

Tous les hommes de raison qui tiennent compte des leçons de l'histoire reconnaissent que cette renaissance du militarisme allemand constitue un grave danger pour la paix en France et dans le monde.

Tous les hommes de raison qui veulent la paix souhaitent par conséquent que soit trouvé dans une négociation véritable un règlement du problème allemand et de la question de Berlin-Ouest, un règlement conforme aux intérêts de la paix.

Or le Gouvernement français ne cesse d'affirmer son hostilité à la négociation parce qu'il a pris le parti de satisfaire les exigences de son alliée, l'Allemagne revancharde de Bonn.

C'est là, croyons-nous, une politique qui va à l'encontre de l'intérêt national et de la cause de la paix.

Mais ce n'est pas tout. Ce qu'il y a certainement de plus grave dans la situation actuelle française, c'est l'insécurité permanente dans laquelle vit le pays par suite du climat de guerre civile qui s'installe. Il est vrai, comme on l'a dit, que le problème d'aujourd'hui, c'est la lutte du peuple français contre le fascisme.

En raison de la poursuite de la guerre d'Algérie, depuis trois ans la situation n'a fait que s'aggraver. Depuis le complot du 13 mai 1958, d'où est issu le régime actuel, nous avons eu deux coups de force en Algérie, et aujourd'hui c'est l'O. A. S. qui cherche à faire régner la terreur. En France comme en Algérie, les attentats au plastique et les assassinats se multiplient. L'objectif poursuivi par l'O. A. S. est clair : créer un climat propice à un coup de force destiné à instaurer en France une dictature fasciste ouverte. Ses moyens : intimider et pourrir l'opinion en transportant en France ce qui se passe chaque jour en Algérie : la peur, la violence, la haine raciale.

Sans doute, l'O. A. S. ne dispose pas d'audience dans le peuple et ses activités criminelles sont condamnées par l'immense masse des Français, mais le danger n'en est pas moins réel et pressant en raison même de la mansuétude du pouvoir et des appuis dont l'O. A. S. dispose parmi les cadres de l'armée, dans la police, dans la haute administration.

Jusque dans cette enceinte, elle a ses porte-parole.

Avec tous les républicains et les démocrates, le parti communiste français, qui ne compte que dix députés mais qui a obtenu près de quatre millions de suffrages aux élections de novembre 1958, réclame que l'on arrête et que l'on condamne tous les dirigeants de l'O. A. S., que l'on prenne des mesures sérieuses contre ceux qui les soutiennent et que, pour mener à bien cette œuvre de salubrité publique, soit réalisée l'épuration nécessaire dans l'armée, la police, l'administration.

Nous demandons en même temps que soient respectés les libertés politiques et syndicales et le droit de manifestation pour les travailleurs, les démocrates et les antifascistes.

Enfin, nous considérons qu'il faut en finir au plus vite avec la guerre d'Algérie en négociant avec le gouvernement provisoire de la République algérienne, car, par là même, on supprimera la source qui alimente le fascisme.

C'est avant tout pour atteindre ces objectifs que le parti communiste préconise l'unité d'action de tous les partis, organisations et groupements résolus à barrer la route au fascisme.

En effet, il n'y a pas à attendre que le fascisme distingue entre communistes, socialistes ou chrétiens. Les attentats au plastique sont là pour le prouver. L'O. A. S., c'est la haine bestiale de tout ce qui rappelle la République, la démocratie et la paix.

Aussi, au moment où le danger grandit, la division des républicains n'est plus admissible. Il est indispensable que se réalise l'union des communistes, des socialistes, des républicains de toutes nuances.

C'est pourquoi, après avoir été parmi les initiateurs de la journée antifasciste du 6 décembre, nous appelons tous les travailleurs, tous les républicains, à participer en masse à la nouvelle journée de manifestation du 19 décembre contre l'O. A. S. et pour la paix négociée en Algérie.

Nous croyons qu'il est temps d'en finir avec la menace de guerre civile que cette entreprise, l'O. A. S., fait peser sur le pays, mais pour cela, il faut agir, parce que l'expérience a montré qu'on ne peut pas réellement compter sur le pouvoir qui a démontré sa faiblesse extrême face à l'activité des factieux.

Le Gouvernement annonce de temps en temps qu'il va prendre des mesures. Mais on est toujours à attendre. Et, quand il a arrêté quelques comparses, ensuite il les relâche ou il les laisse s'enfuir.

Par conséquent, c'est avant tout en comptant sur eux-mêmes et en s'unissant dans l'action que les travailleurs, les républicains, tous les anti-fascistes peuvent barrer la route à l'O. A. S. et aux fascistes. Il s'agit avant tout de dresser le peuple entier contre l'O. A. S. et ses complices, afin de les isoler, de les mettre au ban de la nation et d'obliger enfin le Gouvernement à prendre des mesures...

M. Philippe Danilo. Contre les communistes !

M. Waldeck Rochet ... tendant à mettre les assassins de l'O. A. S. hors d'état de nuire.

Voilà, mesdames, messieurs, dans quel esprit nous voterons la motion de censure. Ainsi faisant nous affirmerons notre volonté de contribuer au changement de politique auquel aspirent tous les républicains. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Schmittlein. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Raymond Schmittlein. Mes chers collègues, le journal *Nord Matin*, qui est sans doute l'un des plus importants, sinon aujourd'hui le plus important organe de presse socialiste, écrivait dans son numéro de mercredi dernier, 13 décembre, les lignes suivantes :

« Il reste à voter sur la motion de censure. On remarquera que ce texte n'énumère pas les griefs de l'opposition à l'égard du Gouvernement mais qu'il se borne, en termes concis, à proposer la censure.

« Dans l'état actuel des choses, la motion devrait faire le plein des oppositions, y compris celle de la droite Algérie française qui pourra toujours expliquer que son but consiste à renverser le Gouvernement, quelles que soient les alliances de circonstance.

« Quoi qu'il en soit, personne ne pense sérieusement que la motion de censure puisse recueillir la majorité constitutionnelle obligatoire pour ouvrir la crise, ni même la majorité relative suffisante pour mettre le Gouvernement dans une situation politiquement délicate. La scission devrait donc s'achever sans que le chef du Gouvernement ait été sérieusement menacé. »

Et le même journal, dans son numéro d'hier, revenait sur la question pour confirmer son point de vue :

« Après la discussion de la motion de censure socialiste-radical, l'Assemblée procédera demain au seul débat de politique générale de la session. C'est dire que les explications devraient être amples, encore que le Premier ministre n'ait aucunement à s'inquiéter de l'issue du scrutin. La majorité qui s'est dessinée au Palais Bourbon ces deux derniers jours pour l'adoption du budget 1962 prouve, en effet, que sur le plan arithmétique, le Gouvernement dispose encore d'une large marge de sécurité.

« Les promoteurs de la motion de censure cherchent donc moins à renverser le cabinet qu'à montrer que depuis six mois les oppositions se sont accrues. C'est d'ailleurs la raison principale qui a conduit socialistes et radicaux à ne pas motiver, par un exposé détaillé de leurs griefs, la motion de censure. Tous les députés qui sont hostiles à la politique du Premier ministre pourront donc, sans aucun scrupule, apporter leurs voix à ce texte. C'est ainsi en tout cas qu'ont conclu les députés Algérie française, lesquels ont renoncé à déposer leur propre motion de censure. »

L'explication se retrouve pratiquement partout dans la presse socialiste, du Nord au Midi. On peut donc penser qu'elle procède d'une source officielle et les déclarations que vient de

faire à la tribune M. Francis Leenhardt, président du groupe parlementaire S. F. I. O., n'infirmant pas cette position dans son ensemble.

On peut retenir de ces diverses explications, tout d'abord que le parti socialiste ne croit pas mettre en péril le Gouvernement par sa motion de censure, qu'il s'est abstenu de motiver sa motion pour permettre aux adversaires du Gouvernement, et même à ses propres adversaires, de la voter et que son but ou, au moins, un de ses buts est de compter les voix des diverses oppositions conjuguées pour voir s'il y a un léger bénéfice depuis la dernière fois.

Certes, comme l'affirme *Nord Matin*, une motivation explicite d'une motion de censure ne constitue nullement une obligation constitutionnelle. Sur ce point, il ne saurait y avoir de doute. Cependant, mes amis et moi pensons que, tout en restant fidèles à la lettre de la Constitution, nos collègues socialistes n'en ont cependant pas respecté l'esprit.

La V^e République est le premier régime français à avoir inscrit dans la Constitution l'existence des partis politiques et leur importance comme expression de l'opinion publique. Dans le même esprit, elle a tenu à assurer à l'opposition parlementaire la faculté de se désolidariser du Gouvernement, même si ce dernier ne posait pas la question de confiance.

Il est de première importance, en effet, qu'un groupe parlementaire représentant un parti politique d'opposition puisse exprimer son opinion d'une façon solennelle, critiquer certains aspects de la politique gouvernementale, exposer son propre programme.

Cette possibilité, outre qu'elle ménage les droits de la minorité, ne peut que relever la dignité du Parlement en donnant à l'opposition toute latitude de poser le problème en termes non équivoques et de le faire trancher par les représentants du peuple grâce à un vote sans ambiguïté. Il est donc évident que la motion de censure est non seulement un droit de l'opposition, mais que, dans certains cas, elle constitue même un devoir afin que le pays comprenne exactement où nous en sommes et qu'il voie clairement en quels termes se pose un problème.

En motivant sa motion de censure, le parti socialiste eût pu, par exemple, croiser le fer avec le Gouvernement sur la question sociale, et il eût été d'un grand intérêt pour le pays que l'on puisse compter les voix qui se seraient alors groupées pour affirmer que la politique du Gouvernement, en cette matière, était beaucoup trop timide. Il eût pu aussi, puisque tel était le propos de notre collègue Leenhardt, dénoncer le péril de subversion intérieure qui menace notre démocratie jusque dans ses bases et réclamer plus de fermeté dans la lutte contre la subversion.

M. René Cassagne. Cela a été fait.

M. Raymond Schmittlein. Pas par une motivation.

Mais cette motivation faisant défaut, les adversaires les plus résolus d'une politique sociale hardie pourront voter sans scrupule comme l'écrivit *Nord Matin*, la motion de censure socialiste, de même que les éléments activistes les plus inféodés à la subversion pourront, nonobstant les fortes et dures paroles de M. Francis Leenhardt, ajouter leurs noms à ceux des députés les plus attachés à la République. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Certes, M. Leenhardt nous a dit qu'une motion de censure, même dirigée contre l'O. A. S., ne pouvant recueillir l'adhésion des voix U. N. R. n'aurait, en fin de compte, recueilli que peu de succès.

Nous voici donc en pleine confusion. Fallait-il donc que la condamnation de l'O. A. S. impliquât une motion de censure ?

En fait, cette motion a été déposée et rédigée dans une optique qui n'est pas celle de la V^e République, mais qui veut être d'efficacité. Quelle efficacité ?

Les voix de toutes les oppositions, fussent-elles les plus contradictoires, viendront se conjuguer pour affirmer quoi ? Simplement que, pour des motifs diamétralement opposés, on veut se débarrasser du Gouvernement.

M. René Cassagne. Oui !

M. Raymond Schmittlein. De toute façon, il s'agit bien de mettre l'autorité de ce gouvernement en cause et d'amoinrir son prestige.

M. René Cassagne. Il n'en a plus !

M. Raymond Schmittlein. Encore une fois, quelle confusion de reprocher à la fois au Gouvernement son manque de fermeté à l'égard de la subversion et de tout faire pour le déconsidérer en s'alliant à ses pires ennemis ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Déjà, au mois de septembre dernier, nous avons vu des élus appartenant à des partis démocratiques...

M. Guy Mollet. Monsieur Schmittlein, me permettez-vous de vous interrompre ?

Sur plusieurs bancs au centre. Non ! Non ! Faites comme M. Leenhardt.

M. Raymond Schmittlein. Je vous autorise très volontiers à m'interrompre, monsieur Guy Mollet.

M. le président. La parole est à M. Guy Mollet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Guy Mollet. Je vous remercie, monsieur Schmittlein. Je vous poserai seulement une question ou, plus exactement, je la poserai, à travers vous, à M. le Premier ministre.

M. Arthur Moulin. Si vous désirez poser une question à M. le Premier ministre, vous le ferez tout à l'heure !

M. Guy Mollet. M. Schmittlein aura ainsi l'occasion de répondre sans avoir à remonter à la tribune et M. le Premier ministre, quand il répondra aux questions qui lui ont été posées par d'autres orateurs, pourra lui aussi préciser.

Est-ce que ce Gouvernement a une seule fois donné l'occasion à cette Assemblée de compter ceux des siens qui sont des adversaires de l'O. A. S., et les autres ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Raymond Schmittlein. Je crois, monsieur Guy Mollet, que cette occasion nous a été donnée à plusieurs reprises. Il me semble, en particulier, que le budget de l'Algérie a permis de nombreux débats et même des débats assez vigoureux. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. René Cassagne. Lesquels ?

M. André Roulland. Il y a eu l'amendement Salan, par exemple !

M. Raymond Schmittlein. Déjà, au mois de septembre dernier, nous avons vu des élus, appartenant à des partis démocratiques, s'élever contre l'article 16, lequel, disaient-ils, menaçait gravement nos libertés. Comme si, sans l'article 16, il eût été possible de faire juger et condamner les mutins !

A mon tour de vous poser une question, monsieur Guy Mollet : croyez-vous que, sans l'article 16, un seul général eût été condamné ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Donner et retenir ne vaut. Ou bien on est pour la République, ou bien on est pour la subversion ; mais on ne peut pas à la fois contester au Gouvernement le droit d'agir contre les mutins et en même temps l'accuser de ne rien faire contre eux. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cette question est grave, mesdames, messieurs, et nous ne sommes pas de ceux qui prennent à la légère les tentatives d'éléments totalitaires ou nostalgiques de la collaboration qui veulent reprendre le pouvoir.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit seulement du désespoir de certaines populations qui veulent rester françaises ou de patriotes exaspérés.

Ce ne sont pas des Français d'Algérie qui commettent à Paris et en métropole les attentats dont nos journaux sont pleins chaque jour. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce ne sont pas non plus des groupuscules extrémistes, comme le prétendait, à en croire la presse de ce matin, un ancien général, responsable de l'O. A. S., qui écrivait à M. Guy Mollet — si ce que je dis n'est pas exact, M. Mollet me démentira — pour laver son organisation de cette accusation de crime.

Il s'agit bien, mesdames, messieurs, d'une organisation puissante ayant des ramifications jusque dans les plus hautes sphères de l'administration et disposant d'un service de renseignements très précis.

M. Fernand Darchicourt. Que fait le Gouvernement pendant ce temps-là ?

A l'extrême gauche. Le pouvoir est impuissant !

M. le président. Veuillez cesser d'interrompre l'orateur.

M. Raymond Schmittlein. Il s'agit, disais-je, d'une organisation pourvue de commandos de tueurs armés et motorisés. Ayant rejeté l'autorité du chef de l'Etat, du Gouvernement, des chefs militaires et civils, bravant le jugement répété de la nation, ces malheureux ont formé le dessein de paralyser par la terreur les rouages de l'Etat, de toucher dans leurs biens, dans leurs corps et dans leurs affectations les plus chères, ceux qui refusent de se plier devant eux.

Il faut le dire, nous sommes, mesdames, messieurs, devant une tentative de restauration faciste, pour ne pas dire nazie. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce n'est pas pour rien que le premier manifestant qui osa, à Alger, du milieu des rangs des anciens combattants, crier : « De Gaulle au poteau ! » était un ancien de la L. V. F. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce n'est pas pour rien non plus — car ce n'est pas un hasard — qu'un des condamnés de Riom, le responsable du commando des plastiqueurs, se trouve lui aussi être un ancien officier de la L. V. F. qui, probablement, luttait déjà à cette époque pour l'Algérie française dans les rangs de l'armée hitlérienne. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Admettons-nous que ces gens-là se parent du manteau du patriotisme ? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Ou bien plutôt ne se sont-ils pas retrouvés tout naturellement groupés sous les consignes des hommes de l'ordre nouveau ?

Pour comble de cynisme, même dans cette enceinte certains traitent de dictature le régime de liberté démocratique que continue la V^e République. (Murmures à droite.)

Avez-vous perdu, mesdames, messieurs, le souvenir de ce que fut, en France, une dictature ? Vous n'êtes cependant pas si jeunes pour ne pas l'avoir connue ?

Existait-il il y a vingt ans, en France, des journaux pouvant exprimer toutes les opinions, critiquer le Gouvernement, s'en prendre au chef de l'Etat ? Existait-il une représentation nationale qui se réunissait librement et légiférait, qui contrôlait le Gouvernement et manifestait son opposition comme certains d'entre vous le font chaque jour ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

S'il y avait une dictature en France, mesdames, messieurs, je ne serais pas là et vous non plus. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est précisément parce que nous ne voulons pas d'une dictature quelle qu'elle soit, que nous demandons à tous, au Gouvernement comme à tous les représentants du peuple, de faire face contre l'ennemi commun, de ne pas tolérer que soient bafouées les libertés essentielles des hommes et mises en péril leurs vies.

Déjà, aujourd'hui, quel sinistre bilan ! Des morts par dizaines, des blessés par centaines, des attentats par milliers !

M. Félix Kir. A qui la faute ?

M. Raymond Schmittlein. Cinquante et un de nos collègues députés U. N. R. ont été plastiqués. A qui la faute, monsieur le chanoine ? Nous attendons encore que vous nous disiez que vous le regrettez. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Félix Kir. Et moi j'ai été fusillé.

M. Henri Duvillard. N'apportez pas de la passion et ne réveillez pas les haines, monsieur le chanoine !

M. Raymond Schmittlein. Je ne citerai que quelques exemples.

Notre ami Yves Le Tac, frère de notre collègue U. N. R. Joël Le Tac, échappe à la mort atroce qui lui est préparée dans son automobile piégée. On ne lui pardonne pas. Il est mitraillé à bout portant : cinq balles dans le corps.

Notre ami Gaston Pernot gravement blessé dans un attentat est hospitalisé à Alger dans un de ces hôpitaux d'où les tueurs

s'évadent par dizaines. A plusieurs reprises on tente de l'achever, enfin on arrive à lancer deux grenades dans sa chambre. Car on achève les blessés, chez ces messieurs!

Sur de nombreux bancs au centre et à gauche (à l'intention de certains bancs à droite). Désavouez-les! désavouez-les!

M. Raymond Schmittlein. Quand il s'agit de l'U. N. R. on tue même dans ces hôpitaux d'où des dizaines de membres de l'O. A. S. s'évadent chaque jour. *(Mouvements divers à l'extrême gauche.)*

M. Fernand Darchicourt. Que fait le pouvoir pendant ce temps-là? Il y a un Gouvernement responsable et qui doit agir.

M. Henri Mazo. C'est vous avec vos nouveaux amis qui êtes responsables.

M. Fernand Darchicourt. Non, c'est le Gouvernement.

M. André Roulland. Vous, à la première tomate, vous avez tourné casaque! *(Exclamations à l'extrême gauche.)*

M. Raymond Schmittlein. Il y a trois semaines, à Alger, notre ami Bovis était assassiné, en même temps, d'ailleurs, messieurs les socialistes, que votre ami William Lévy, par haine de la démocratie et du gaullisme.

Il y a trois jours, deux de nos amis, un blanchisseur et un speaker de la radio, sortent de leur villa, montent dans une voiture et font marche arrière dans une rue perpendiculaire pour pouvoir tourner. Ils butent alors sur une voiture de tueurs qui les attendaient et qui, à bout portant, les mitraillent. On a relevé cent deux impacts sur la voiture, dont le châssis est littéralement cisailé.

Le surlendemain, des visiteurs, allant voir l'un de leurs amis soigné à l'hôpital Maillot après avoir reçu une balle dans le ventre, trois balles dans la cuisse et une autre dans la poitrine, sont assaillis par d'autres tueurs en voiture à la porte de l'hôpital. Ils ne peuvent entrer et la police est dans l'impossibilité d'intervenir, une foule enragée et sans doute prévenue entourant les voitures et protégeant les tueurs. *(Mouvements divers.)*

Je ne veux pas refaire ici le martyrologe de tous ceux qui sont tombés, victimes de cette organisation criminelle, mais, au nom de mes amis, je veux dire au Gouvernement qu'il faut, dans les circonstances extraordinaires d'aujourd'hui, qu'il retrouve l'âme des jacobins, qu'il ose frapper, frapper haut et frapper fort.

Toute autre manière de faire ne pourrait qu'engager les criminels à continuer, les amener à étendre de plus en plus sur le pays le réseau de leur terreur occulte. Et, comme les Français ne se soumettront pas à un régime abject, imité du régime hitlérien, c'est inévitablement à la guerre civile que nous irons s'il est manifesté la moindre mansuétude envers ceux pour qui la vie de l'homme ne compte pas plus que pour les S. S. de 1940. *(Applaudissements au centre et à gauche.)*

Mais ce n'est pas, messieurs, avec votre motion de censure que vous allez aider le Gouvernement à mettre au pas les nouveaux cagouleurs. Vous allez, au contraire, permettre à ceux de nos collègues qui ont pour eux toutes les faiblesses et toutes les sympathies de profiter de vos voix pour essayer d'ébranler les colonnes de la République. *(Exclamations à l'extrême gauche. — Rires au centre droit et à droite.)*

M. Habib Deloncle. Parfaitement!

M. Raymond Schmittlein. Certes, messieurs, vous avez pris la précaution de dire que votre motion de censure ne mettait pas le Gouvernement en péril. C'est donc une manière de jeu.

Mais, enfin, comme le but d'une motion de censure est de mettre le Gouvernement en minorité, voulez-vous nous dire ce que vous feriez si, par malheur, cette motion pouvait être adoptée?

Avec qui et avec quoi gouverneriez-vous?

Ceux qui vous auraient apporté leurs voix et qui sont des partisans de l'Algérie française ou des activistes de l'extrême droite, vous aideront-ils à mettre un terme au drame algérien ou, plutôt, avez-vous l'intention de reconnaître le bien-fondé de leurs thèses?

Où trouverez-vous vos appuis pour votre politique financière, économique, sociale. *(Interruptions au centre droit.)*

Oh! j'entends bien qu'au fond, on escompte que l'U. N. R. une fois de plus, fera son devoir.

On se dit qu'après tout elle n'aurait qu'à rester inconditionnelle dans un autre conditionnement ou peut-être d'aucuns spéculent-ils sur sa division, comme cela a été dit dans un grand congrès, il y a quelques jours.

Amicalement, je ne vous conseille pas de fonder de grands espoirs sur la division de l'U. N. R. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Il y a tant de mois et même d'années que nous entendons répéter cette chanson et le refrain qu'ils n'en sont devenus que plus monotones sans être pour cela plus convaincants. Mais puisque des chiffres ont été donnés, je me permets de les rectifier.

Au début de cette législature, nous étions cent quatre-vingt-dix; nous sommes aujourd'hui, malgré certaines péripéties, encore deux cent neuf. *(Applaudissements au centre et à gauche.)*

Ceci explique peut-être d'ailleurs que certains verraient volontiers s'intégrer à leurs états-majors la redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, reine des batailles. Mais est-ce là la bonne méthode pour préparer les regroupements dont, dit-on, on mijote la formule en coulisse?

Si, dans une période difficile, le Gouvernement a pu faire front à la fois aux difficultés extérieures, à la question d'Algérie, au rétablissement financier et économique et s'il s'attache aujourd'hui, dans le seul intérêt de la nation, à réduire les féodalités, notre appui ne lui manquera pas, quels que soient, par ailleurs, les motifs que nous puissions avoir de souhaiter un inflexible de sa politique dans certains domaines. *(Applaudissements au centre et à gauche.)*

Messieurs, il est vrai que les périodes révolutionnaires exigent des mesures révolutionnaires *(Murmures au centre droit et à droite.)*, mais, devant le danger que peuvent présenter directement ou indirectement de telles mesures, la vraie garantie, la seule garantie, c'est la démocratie parlementaire. *(Exclamations au centre droit et à droite.)*

Mais, mesdames, messieurs, où réside la démocratie parlementaire? Ne pensez-vous pas qu'elle réside pour la plus grande part aujourd'hui dans le fait qu'il y a 209 députés U. N. R.? *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

C'est, en effet, la cohésion et la fidélité de l'U. N. R. qui aujourd'hui forment le seul roc sur lequel repose la démocratie parlementaire. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. René Laurin. Très bien!

M. Raymond Schmittlein. Nous n'avons nul désir de retomber dans les errements de la IV^e République qui seraient funestes au régime.

Nous voulons à tout prix préserver ce bien précieux que nous avons acquis et après quoi soupirait depuis longtemps le peuple français: la stabilité ministérielle.

M. Jean-Baptiste Biaggi. L'Algérie française!

M. Raymond Schmittlein. Le reste n'est que détail et nous sera donné par surcroît.

Je ne pense pas qu'après mes explications beaucoup d'entre vous se fassent encore des illusions...

M. Philippe Marçais. Ah! non.

M. Raymond Schmittlein. ...et croient que nous allons voter la motion de censure.

Nous ne la voterons pas, bien sûr que non! Mais nous regrettons que vous l'avez déposée. Nous ne la voterons pas parce que nous sommes des inconditionnels de la démocratie, de la liberté et de la France, *(Vifs applaudissements à gauche et à droite. — Interruptions à droite et au centre droit)* et qu'aujourd'hui, porter atteinte au Gouvernement de la France, c'est mettre en péril la démocratie, la liberté et la France. *(Vifs applaudissements au centre et à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Dorey. *(Applaudissements au centre gauche.)*

M. Henri Dorey. Mesdames, messieurs, nous nous félicitons que la session parlementaire ne se soit pas achevée sans qu'ait été engagé un débat de politique générale.

Il est regrettable que ce débat, nous le devions à l'opposition. Nous aurions préféré que le Gouvernement décidât lui-même d'expliquer sa politique au Parlement et au pays en temps voulu, c'est-à-dire quand s'ouvrit la session.

Peut-être les inquiétudes des derniers mois et celles que nous éprouvons à la veille d'une année décisive pour l'avenir de la V^e République auraient-elles été moins fortes !

Ces inquiétudes, monsieur le Premier ministre, nous devons vous les dire avant le grand silence de l'intersession.

Nous avons soutenu les efforts du Gouvernement pour mettre un terme au conflit algérien. Nous avons voulu aider à remettre de l'ordre dans l'Etat et rendre la confiance à la nation. Nous avons pensé qu'une France unie et réconciliée pouvait continuer au sein des nations européennes et atlantiques à être un lien comme elle l'avait été dans le passé.

Bref, nous espérons achever ensemble une grande œuvre et assurer à travers les Républiques la continuité du destin français.

Cet espoir, monsieur le Premier ministre, nous nous demandons s'il ne risque pas d'être déçu.

Le problème algérien a pris au cours des dernières semaines un aspect alarmant. Nous pensons, comme hier, qu'il n'y aura pas de solution hors du respect mutuel des communautés. Tous ceux qui, par la violence, s'acharnent à les dresser l'une contre l'autre prolongent la guerre et commettent à l'égard de l'Algérie un véritable crime. *(Applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche, au centre et à gauche.)*

Tous ceux qui, par des attentats aveugles, s'acharnent à dresser les Français les uns contre les autres commettent le même crime à l'égard de la France. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Ils doivent être poursuivis et punis. Or beaucoup ne le sont pas.

La France s'installe lentement dans un climat d'incertitude et de désordre. Elle s'installe aussi dans la peur et la passivité dès l'instant où la sécurité des individus n'est plus garantie.

Monsieur le Premier ministre, nous attendons de vous la ferme détermination de mener jusqu'à son terme le combat qui vous est imposé. C'est d'ailleurs ce que demande une opinion qui se refuse de toutes ses forces à l'aventure.

La France poursuit avec ses adversaires des pourparlers difficiles. A travers eux une lutte de vitesse est engagée entre la raison et les passions exaspérées.

Si l'on en croit les déclarations faites il y a deux mois par les autorités des deux parties, les thèses en présence se sont rapprochées ; sur certains points même elles semblaient se rejoindre.

Depuis ce temps, hélas ! des mesures malheureuses sont venues alourdir le climat et éloigner à nouveau les partenaires. Ce furent les manifestations des travailleurs algériens de Paris et les scènes douloureuses qui les ont suivies ; ce furent les arrestations inopinées de personnalités dont l'activité n'avait plus depuis longtemps de secret pour personne ; ce fut le changement de régime des détenus musulmans et sa conséquence, la grève de la faim.

Et pourtant, il ne reste que peu de temps pour arracher la France et l'Algérie à l'anarchie qui les menace.

Votre gouvernement le peut-il ? C'est la question que beaucoup se posent, en souhaitant qu'il en ait pleine conscience. *(Applaudissements au centre gauche.)*

Il ne vous faut pas seulement la volonté de parvenir à un accord ; il vous faut la volonté de réunir les conditions qui rendront possible cet accord ; il vous faut l'autorité qui fera passer cet accord dans les faits. Vous êtes justement jaloux, monsieur le Premier ministre, de l'autorité de l'Etat, mais l'Etat n'est rien si, de lui au peuple, un gouvernement n'assure le relais, s'il n'éclaire les citoyens sur ses intentions. L'Etat n'a que le visage de ceux qui l'incarnent.

Or, de toute évidence, monsieur le Premier ministre, vous préférez le monologue au dialogue et il a fallu que les traicteurs envahissent les rues et que les trains s'arrêtent pour que vous preniez au sérieux les avertissements des syndicats.

Le budget est établi sans tenir compte des impératifs élémentaires de la justice sociale, puisque vous reconnaissez vous-même, il y a peu de temps, que le bénéfice de l'expansion n'avait pas été le même pour tous. Le rôle d'un gouvernement n'est-il pas de veiller à ce qu'il le soit. Le Parlement a, certes, examiné le budget dans les délais voulus, mais, avant son

dernier examen, ce budget a dû être rectifié une fois et nous savons — certains de mes amis l'ont déjà dit — qu'il devra l'être bien d'autres fois encore. Dès lors, que signifient nos votes ?

Enfin, dans un domaine singulièrement actuel, la politique étrangère, le Parlement n'a pas été, en trois mois, une seule fois consulté. Il est vrai qu'en trois ans il n'a pas eu non plus à se prononcer une seule fois sur l'orientation de notre diplomatie. *(Applaudissements au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)*

La situation internationale s'est tendue depuis l'été. La Russie soviétique cherche à ébranler la résistance occidentale en Europe. Pour lui répondre, il faut un Occident uni sur le plan militaire et sur le plan politique. Il faut un bloc sans faille. Quelle que soit la politique adoptée face à l'Union soviétique, elle n'est rien si elle n'est pas celle de tous. En s'isolant une nation se perd et elle perd toutes les autres avec elle. *(Applaudissements au centre gauche.)*

M. Félix Kir. Très bien !

M. Henri Dorey. Or c'est ce que votre gouvernement ne semble pas avoir compris. La majorité des membres de cette Assemblée est parfaitement conscient des dangers que son isolement fait courir à la France. Et cependant, vous continuez, aujourd'hui comme hier, malgré la pression des faits, malgré la position de nos alliés, malgré le danger imminent, à refuser l'idée même d'une intégration des armements des nations de l'O. T. A. N.

M. Félix Kir. Très bien !

M. Henri Dorey. Il est très difficile d'exiger la fermeté de l'ensemble des nations atlantiques quand on n'a pas tout fait pour les unir. *(Applaudissements au centre gauche.)*

Cette fermeté, face aux Russes à Berlin, elle est indispensable, direz-vous, si l'on ne veut pas que l'Allemagne fédérale s'isole et se détache de nous. Mais je vous le demande : à qui la faute, sinon à ceux qui ont refusé d'amener, quand il en était encore temps, l'Allemagne à l'Europe occidentale, scellant dans une armée intégrée des nations européennes une communauté totale des risques et par conséquent de destin ? *(Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre droit et à droite.)*

En prétendant se doter par ses seuls moyens d'un armement atomique dont la nécessité et l'efficacité apparaissent moins que jamais, la France ne rassure ni ses alliés, ni les Français. Cette prétention l'épuise, au contraire, par le fardeau qu'elle fait peser sur ses finances et qui sera beaucoup plus lourd qu'on ne dit. Elle paraît par ailleurs considérer que 120 millions d'Européens qui ne peuvent se doter d'une défense purement nationale ne se soucient ni de leur indépendance ni de leur dignité.

Où irait l'Occident, monsieur le Premier ministre, si chaque peuple européen tenait le même langage ? M. le ministre des affaires étrangères disait hier : « Je souhaite que l'Occident comprenne qu'il est solidaire de la France ».

Nous voudrions, pour notre part, que le Gouvernement français comprenne et montre qu'il est en tout solidaire de l'Occident.

Vous refusez, enfin, d'envisager l'unité politique des nations engagées dans le Marché commun et pourtant, que vous le vouliez ou non, cette unité se fera. Sans elle l'Europe ne serait pas sauvée. Et il est bien vrai que l'Europe ne peut pas se faire sans la France ; mais elle peut se défaire par elle. Et c'est ce que nous craignons si la France, au lieu d'être ce qu'elle doit être, c'est-à-dire l'inspiratrice et le guide de l'unité européenne, continue de boudier l'avenir, à freiner l'action des organismes européens, à prétendre substituer une fragile coopération à l'unité des nations de l'Europe. *(Applaudissements au centre gauche.)*

M. Félix Kir. Voilà le danger !

M. Henri Dorey. Craignez, monsieur le Premier ministre, cette solitude de l'Etat, cet isolement de la France à la veille d'une épreuve qui demandera non seulement l'union de tous les Français, mais l'union de tout l'Occident autour de la France.

La cohésion nationale qu'appelaient de ses vœux, il y a quelque temps, le chef de l'Etat et que nous souhaitons de tout notre cœur, nous paraît la condition absolue de notre salut à tous. Cet appui que le pays est prêt à apporter au chef de l'Etat, il souhaite pouvoir le donner aussi au Gouvernement qui a charge de déterminer et de conduire la politique de la nation.

Mais, devant l'inquiétude qui s'accroît de jour en jour dans l'opinion publique, nous avons le sentiment que le pays s'interroge sur la possibilité, pour le Gouvernement, de réaliser l'unité nationale et de sauver la paix civile. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Motte. (Applaudissements à droite.)

M. Bertrand Motte. Monsieur le Premier ministre, voici que les dernières heures de cette session engagent l'existence de votre gouvernement devant le Parlement.

Cette motion de censure n'a pas été déposée par nous, mais mon groupe, au nom duquel je parle, entend ne pas se soustraire à l'examen qu'elle implique, c'est-à-dire celui de la politique générale du Gouvernement.

Au surplus, cette session surchargée n'avait guère été propice aux grandes confrontations.

La discussion du budget — nous nous félicitons avec vous, monsieur le Premier ministre, qu'il ait été voté en temps et heure — pour agitée qu'elle ait été, n'avait pas révélé une situation vraiment grave quant à la vie matérielle du pays. Au contraire, les dossiers dont nous disposons nous démontraient, tant sur le plan économique que sur le plan social, que notre vie collective se définissait dans le présent en termes satisfaisants et que, si des remous l'agitent, les solutions raisonnables aux problèmes soulevés semblent n'excéder ni nos possibilités, ni nos ressources. Nous vous en donnons acte très loyalement.

Mais — et ce n'est pas le moindre paradoxe de notre analyse — nous nous heurtons au contraste évident qui existe entre le progrès qui caractérise notre vitalité économique et le malaise politique incontestable et profond au milieu duquel nous sommes amenés à peser, ici, si oui ou non il y a lieu de voter une motion de censure.

Un jour, monsieur le Premier ministre, vous avez bien voulu rendre visite à mon groupe et je vous en remercie de nouveau aujourd'hui. Vous nous avez alors exhortés à surmonter les appréhensions, voire les impopularités inhérentes — disiez-vous — à toute responsabilité de majorité et vous nous avez dit que la constance politique trouvait sa récompense au terme de l'effort, dans la vue d'un pays prospère, à l'économie dynamique, où la liberté se trouve garantie par des institutions démocratiques et durables.

C'était parler en homme d'Etat et je ne puis, monsieur le Premier ministre, évoquer aujourd'hui de meilleurs critères, pour guider nos choix, que ceux qu'alors vous nous avez indiqués.

Sommes-nous effectivement devant la promesse d'un pays stable, uni, devant une économie en expansion et avec la sécurité d'institutions efficaces et respectées ?

Aucun de nous, croyez-le, monsieur le Premier ministre, n'a minimisé l'œuvre qui a été la vôtre, à la veille de la législature, dans l'élaboration d'une Constitution massivement approuvée par le pays et qui nous semble, aujourd'hui encore, énoncer dans sa lettre les termes d'une démocratie moderne.

Mais, au cours de ce même entretien, je m'étais permis de souligner le déséquilibre qui risquait de s'établir entre la Constitution nouvelle et l'immobilité des structures administratives, économiques et sociales du pays.

La Constitution ne doit-elle donc pas, par-delà les techniques, constituer le reflet des mœurs ?

Et je vous disais mon appréhension. Les Français conviés à un viril effort de redressement et de labeur, n'y avait-il pas un risque et une erreur à les laisser enfermés dans des structures anciennes alors que les formes politiques avaient été fondamentalement renouvelées ?

Par-delà les considérations techniques de rémunération, d'augmentation du pouvoir d'achat, de politique agricole, d'alignement entre les grands secteurs de la nation, n'est-ce pas dans ce déséquilibre qu'il faut chercher aujourd'hui l'explication des nervosités parfois très vives qui troublent le monde de la production et de la distribution, et que les chiffres ne parviennent pas à expliquer par eux-mêmes ?

Aucune réforme de structure, je le constate, autre que quelques juxtapositions publicitaires, n'a encore permis de développer dans les temps et dans les lieux où il devait s'établir le dia-

logue nouveau des pouvoirs publics renouvelés et les collectivités ou groupements d'intérêts sociaux et économiques dont les infirmités et les moyens d'action sont finalement inchangés. (Applaudissements à droite.)

Et même, sur ce plan économique et social, qui vous a apporté, à la fin de cette session, les satisfactions d'un bilan positif, votre œuvre n'est-elle pas menacée à terme ?

Vous venez de dire, vous adressant à l'opinion publique, que votre politique est inchangée.

Pour combien de temps cette affirmation est-elle valable ?

Si changement il y a, ce ne sera pas tellement, je le concède, à l'occasion d'un abandon délibéré des principes financiers et techniques que vous avez toujours invoqués, mais de par la pression progressive de choix politiques qui, de manière inéluctable, par leurs incidences économiques, financières et sociales, vont finir par atteindre l'œuvre tout entière.

Après la bombe A, qui représentait pour notre pays l'accès à la compétence atomique, le pouvoir a choisi la route orgueilleuse et solitaire qui conduit vers des infinis financiers qui ont épuisé de plus puissants que nous. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

Votre gouvernement va connaître les enchaînements de plus en plus paralysants d'un isolationisme diplomatique, militaire et scientifique qui n'a jamais été voulu par la représentation nationale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il n'y a pas, certes, de reniements rue de Rivoli ou quai Branly, mais il y a les effets prévisibles à court, moyen et long terme d'une certaine attitude dite de grandeur qui porte sur des domaines essentiels, « réservés », et qui échappent totalement au contrôle parlementaire et sans doute aussi à celui du Gouvernement. (Applaudissements à droite.)

Cette motion de censure nous surprend, en outre, au moment où une rumeur obstinée nous chuchote que nous touchons au terme du problème qui a dominé tout à la fois la naissance de la V^e République et l'usage imprévu qui a été fait de ses institutions.

Sommes-nous à la veille d'un traité entre la France et les représentants de l'organisation extérieure de la rébellion ?

Par-delà les hésitations, les contradictions, les violences qui ont jalonné la suite des événements, il y a eu constamment, avouons-le, au cœur du pays et de ses représentants l'immense espoir, obstiné, tenace — et il était sagement entretenu par le pouvoir — que l'affaire d'Algérie trouverait finalement une issue conforme à la dignité et à l'intérêt de la France, aux impératifs de la défense occidentale, aux droits absolus et imprescriptibles de tous ceux qui sont nés, qui ont travaillé et qui sont morts sur le territoire de ces départements d'Algérie dont le génie français peut être fier. (Applaudissements à droite, au centre droit et au centre gauche.)

Dans quelques semaines, paraît-il, dans quelques jours peut-être, nous saurons si cet espoir est récompensé ou s'il est déçu.

Il semble qu'il soit maintenant trop tard pour délibérer, le pouvoir assumant seul, dans son expression suprême, devant le pays, la responsabilité d'une victoire ou d'une défaite de la France et de l'Occident. (Applaudissements à droite.)

De toutes mes forces, monsieur le Premier ministre, mes amis et moi nous souhaitons que ce soit une victoire, mais si nous examinons la longue route que jalonnent les dates du 13 mai, du 16 septembre, du 24 février et du 22 avril, comment ne serions-nous pas atterrés par le coût effroyable — s'ils sont comptabilisés en termes humains — des « frais généraux » de votre politique algérienne ?

Quel holocauste de soldats, de fonctionnaires, n'a pas été consenti aux accords qu'on nous annonce !

Je ne pense pas seulement aux morts qui, depuis une certaine date, ne sont d'ailleurs plus pour vous que les arguments d'un dialogue, mais je pense aussi à ce terrible déréglage des esprits né de promesses tactiques, de propos sibyllins, de restrictions dans la phrase et l'esprit, de cette dialectique si tortueuse qu'elle a dirigé soldats et responsables vers des impasses successives où s'obscurcissent, peu à peu, l'espoir, la foi et jusqu'à l'esprit civique. (Vifs applaudissements à droite et au centre droit. — Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre gauche.)

Peut-être l'installation de la France dans un monde nouveau, l'évolution des rapports entre les peuples appellent-elles des mutations qui ne peuvent s'effectuer sans douleur et, pour certains, sans révolte.

Mais, devant la somme immense des divisions qui se sont abattues sur ce pays, divisions qui menacent les foyers eux-mêmes et jusqu'aux collectivités les plus inséparables, comme l'armée, de la souveraineté nationale, nous vous disons que cette politique a été menée avec un extraordinaire mépris des hommes et des choses. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs à gauche et au centre gauche.*) Nous croyons que la France rassemblée en 1958, par un usage normal des institutions fortes qu'elle s'était données, avec une référence constante et loyale à ses aspirations et à son goût de la vérité, aurait pu être épargnée par des désordres qui sont sans précédent — hors la présence de l'ennemi — qui touchent aujourd'hui à l'essence même de notre vie collective et qui engagent dangereusement l'unité nationale. Ces désordres nous inquiètent, nous angoissent comme ils angoissent, j'en suis sûr, l'ensemble du Parlement.

Mais, nous l'avons dit hier sous une forme sans équivoque, et je le répète maintenant à cette tribune au nom de mes amis, nous condamnons formellement les attentats contre les personnes et les biens et nous y voyons la marque intolérable de l'esprit totalitaire. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

Que nos collègues du Parlement, que tous ceux qui dans le pays ont eu à en souffrir sachent que nous réprovoons, sans restriction dans les paroles comme dans la pensée, les actes dont ils ont été victimes. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre gauche.*)

Mais que l'on n'oublie pas que ces attaques ne sont pas à sens unique et que, contre notre propre groupe, elles ont été multiples sans qu'aucune sanction ne leur ait été non plus apportée par la répression officielle. (*Applaudissements à droite.*)

Nous tenons cependant à rappeler que la violence contre laquelle nous sommes unanimes n'a pas pour nous une expression unique : le plastic. La violence, en réalité, a des formes multiples : le mensonge, l'arbitraire, l'internement, la haine, et c'est à l'égard de l'ensemble de ses manifestations que notre groupe a pris position. (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

Mais, de tous ces désordres, les plus graves qui pourraient être perpétrés relèvent naturellement des autorités qui détiennent les pouvoirs les plus étendus et les responsabilités essentielles. Surtout qu'elles n'empruntent pas à l'adversaire les moyens qu'il a mobilisés!

Lorsque nous recevons d'organisations secrètes ouvertement dressées contre la légalité une littérature qui tombe sous le coup de la loi, des menaces et des promesses de violences, nous devons réagir, et fermement, mais nous ne saurions nous étonner d'un tel langage qui relève de la dialectique traditionnelle des insurgés. Mais lorsque nous recevons des documents porteurs des mêmes consignés et qui se terminent par des affirmations de loyauté à l'égard du régime ou de celui qui l'incarne, alors nous pouvons nous demander si, autour même de l'appareil de l'Etat, le désordre n'est pas en train de s'établir avec ou sans votre consentement. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur quelques bancs au centre gauche.*)

Nous attendons sur ce point, monsieur le Premier ministre, les déclarations les plus fermes de votre part.

Quant à nous, devant cette violence qui se déchaîne, nous ne voyons qu'un recours : le respect rigide de la Constitution par le pouvoir et par le peuple, et c'est à nous de le proclamer, qui détenons ici la souveraineté nationale. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Et c'est d'ailleurs à ces institutions que nous nous référerons pour préciser aujourd'hui l'esprit et la portée de ce débat.

Que l'on ne vienne pas installer derrière la discussion de cette motion je ne sais quel décor de conjuration, extérieur à nos devoirs et à nos responsabilités parlementaires. Cette circonstance marque bien, pour la V^e République et pour le Gouvernement, une date importante, mais elle constitue une épreuve normale qui, si elle ne pouvait être affrontée sans passion dans cette Assemblée, donnerait à penser que nos institutions ne sont plus qu'un trompe-l'œil.

Les circonstances mêmes au milieu desquelles nous avons à nous prononcer nous commandent de ne pas retenir d'autres critères que les principes fondamentaux, fixés par vous il y a un an, monsieur le Premier ministre, et que je rappelais dans mon propos initial.

Cette somme d'inquiétudes, cette volonté d'obtenir des redressements décisifs vont susciter chez mes collègues — je ne me le dissimule pas — des réflexes différents. Pour les uns, l'inquiétude l'emporte. Ils pensent que votre gouvernement n'a plus, actuellement l'autorité nécessaire pour atteindre les objectifs de salut public qui s'imposent au pays. Ils vous signifieront catégoriquement leur volonté d'une autre politique.

Les autres préfèrent exercer à l'égard du Gouvernement plutôt le droit de remontrance que celui de renvoi. Ils se refusent, au surplus, à appuyer une motion de censure qui, par l'impréparation de son issue, s'assimilerait, à leur yeux, à certains jeux négatifs d'une période révolue. (*Applaudissements à droite.*)

Parlant au nom de cent-vingt collègues, je sais que je n'ai pas dit tout ce qui est dans leur esprit. Mais je puis vous affirmer que tout ce que je vous ai dit est bien dans leur esprit. (*Applaudissements à droite.*)

C'est ce contenu commun, cette volonté unanime, pressante, inquiète de garder intactes les disciplines de la République et de promouvoir des redressements politiques et humains décisifs que nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de considérer, peut-être même avec plus d'attention que le simple détail comptable d'un scrutin qui va déterminer le sort de votre gouvernement. (*Vijs applaudissements à droite, au centre droit et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dronne. (*Applaudissements sur divers bancs au centre droit et à droite.*)

M. Raymond Dronne. Mesdames, messieurs, bien que les sujets d'insatisfaction soient beaucoup plus nombreux que les sujets de satisfaction, j'hésitais à voter la motion de censure. Maintenant, je n'ai plus d'hésitation. Je la voterai pour deux raisons bien précises :

Les sujets que je veux aborder sont délicats. Je les traiterai sans hargne, sans passion, avec le souci de ne heurter personne, avec la seule préoccupation d'alerter le Gouvernement et l'opinion.

La première raison est mineure parce qu'elle est d'ordre personnel.

Nous sommes tous habitués à recevoir des menaces, nous n'y prêtons guère attention. Elles émanent généralement de groupes extrémistes ou de farfelus.

Mais ces temps derniers nous sommes quelques-uns, au Parlement et hors du Parlement, auxquels on a fait parvenir des menaces d'un caractère inédit. Elles proviennent apparemment de ce que, par euphémisme, j'appellerai les avenues du pouvoir.

On nous fait savoir, ainsi qu'à mes amis qui marquent leur désaccord avec certains aspects de la politique actuelle, que si nous continuons, que si nous ne devenons pas sages, on saura trouver en haut lieu les moyens de nous faire taire, qu'après la session on pourrait bien nous embastiller et au besoin nous faire passer le goût du pain. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Ce n'est pas tout. A ces menaces susurrées s'en ajoute une autre, plus précise. Je viens de recevoir un avis qui m'annonce que je vais être traduit devant un tribunal clandestin et que je suis passible de la peine de mort. (*Mouvements divers.*)

Sur de nombreux bancs à gauche et au centre. Nous en avons reçu de semblables il y a longtemps. Et on n'en parle pas !

M. Raymond Dronne. Ce ne sera jamais que ma troisième condamnation à mort en faisant abstraction de celles qui sont sans importance. (*Nouvelles interruptions à gauche et au centre.*)

En 1940, j'ai été condamné à mort une première fois par un tribunal militaire du gouvernement de Vichy.

Pour le gouvernement de Vichy, j'étais alors, avec quelques autres, « un soldat perdu ». Après, en Indochine, fin 1945, j'ai été condamné à mort par le Vietnam. Maintenant, je vais l'être, pour la troisième fois, par le C. D. R., le comité de défense républicain — drôle de république que celle des tueurs — c'est-à-dire par l'O. A. S. Matignon-Beauvau. (*Applaudissements au centre droit. — Exclamations à gauche et au centre.*)

Au cas où vous ignoreriez son adresse, je vous la livre ; c'est 5, rue de Solferino. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Albert Marcenet. Puisque vous êtes bien renseigné, vous devriez nous dire d'où viennent les autres menaces.

M. Raymond Dronne. Dites-vous bien que ces pressions, que ces menaces ne nous feront pas dévier de la voie que nous sommes tracée, bien au contraire.

Pour notre honneur, pour l'honneur de notre cause, et aussi pour la tranquillité de notre conscience, nous préférons être du côté des victimes de l'arbitraire ou de la violence plutôt que du côté des complices. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

Cette première raison n'est qu'un détail. La seconde est plus importante.

Nous reprochons au Gouvernement de ne rien faire pour changer le climat actuel d'aigreurs, de divisions et de violences, pour arrêter l'enchaînement fatal qui nous fait glisser de jour en jour vers la guerre civile. Nous lui reprochons aussi et surtout de se laisser entraîner lui-même dans ce cycle infernal, de préparer de son côté la guerre civile.

Je n'avance pas cette accusation à la légère. Je vous apporte des exemples et des preuves qui permettront au Gouvernement d'effectuer s'il le veut, des enquêtes, si par hasard les faits que je vais citer se passaient à son insu et étaient dus à l'initiative de subalternes trop zélés.

De singuliers *missi dominici*, de véritables commis voyageurs en guerre civile parcourent actuellement la France pour recruter et armer des milices privées. Ils disposent de moyens financiers considérables : les vôtres. (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Rires au centre et à gauche.*)

Parmi eux, il est un homme pour lequel j'ai de la sympathie et de l'admiration, dont la bonne foi a sûrement été abusée, un homme au passé prestigieux qui n'est pas à sa place dans une telle affaire...

A droite. Le gorille !

M. Raymond Dronne. ... Dominique Ponchardier. Il est passé dans mon département le 17 novembre dernier. A travers toute la France, il a pris contact avec des hommes, d'anciens résistants, qui m'ont alerté et qui m'ont fait part de leur surprise et de leurs craintes.

Dans la Sarthe, le 16 novembre, la veille du passage de Dominique Ponchardier, nous avons reçu la visite d'un personnage de moindre importance, un certain Dutartre, inspecteur d'une compagnie foncière de Rouen, qui, lui aussi, venait pour mettre sur pied un groupe armé. Il a même donné des précisions curieuses. Il a notamment fait état d'un marché passé entre Matignon et une firme allemande pour la fourniture d'armes et de munitions. (*Rires au centre et à gauche.*)

Il semble bien que ces deux chargés de mission qui sont passés à vingt-quatre heures d'intervalle dans le même département s'ignoraient l'un l'autre.

M. Roger Dusseaux. Et pour cause !

M. Raymond Dronne. La coordination entre les différentes milices latérales est apparemment mal organisée.

Cela promet une belle confusion pour le jour J.

Les méthodes suivies s'apparentent à celle du père Ubu. Vous connaissez la tactique du Père Ubu : « ... nous mettrons les fantassins à pied... les cavaliers derrière pour se jeter dans la confusion, et notre artillerie pour tirer dans le tas ». (*Rires.*)

Dans le Rhône et dans la vallée du Rhône, la prospection des volontaires de la guerre civile est effectuée par une gentille dame qui s'appelle Nicole Colin. Je tiens son adresse à votre disposition.

Ce sont là trois cas parmi d'autres. Je les cite à titre d'exemples.

Ces méthodes sont indignes d'un Gouvernement, quel qu'il soit, du moins d'un Gouvernement qui se prétend républicain. Elles étaient jusqu'ici la caractéristique et la tare des régimes totalitaires, des régimes fascistes.

On l'a déjà dit, par ses maladresses et par ses erreurs, le pouvoir a mécontenté à peu près toutes les catégories sociales ; et il est en train de faire éclater l'opinion vers les extrêmes. Il a poussé jusqu'au bord de la révolte cette catégorie de citoyens, d'habitude si calmes, si peu révolutionnaires, que sont les paysans. Il a acculé au désespoir les populations algériennes.

Il a cassé l'armée. Sa politique sociale, dans la prétendue « année sociale », se manifeste par la condamnation des entreprises qui ont augmenté les salaires de leur personnel.

Maintenant, par-dessus le marché, il entre dans le jeu des extrêmes et se laisse entraîner dans la préparation à la guerre civile.

Dans cette confusion qui risque de nous mettre demain devant un avenir tragique, notre position est simple et claire. Nous réproprons toutes les outrances, toutes les violences, d'où qu'elles viennent, qu'elles viennent des extrêmes ou du Gouvernement.

Nous condamnons cette étrange conjonction des extrêmes et du pouvoir dans la course à la guerre civile. Nous ferons, quant à nous, tout ce que nous pourrions pour épargner à notre pays cette épreuve mortelle. Nous sommes contre tous les régimes des bastilles, du plastic et des mitraillettes. Nous demandons simplement l'application de la loi républicaine et le respect des libertés fondamentales.

Voilà pourquoi je voterai la motion de censure. Vous pourrez nous embastiller, vous ne fléchirez pas notre détermination. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Vous pourrez nous laisser assassiner, d'autres prendront la relève.

M. Henri Duvillard. Les victimes sont chez nous.

M. Raymond Dronne. En terminant, laissez-moi vous dire que nous sommes, au Parlement et hors du Parlement, un certain nombre de vieux « Français libres » désespérés... (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Raymond Schmittlein. Non ! monsieur Dronne, ne vous servez pas de cet argument !

M. Raymond Dronne. ... qui ont le sentiment que beaucoup de choses qui se font et qui se trament se font et se trament à l'insu du chef de l'Etat, même quand elles sont parées de son autorité, peut-être même à votre insu, monsieur le Premier ministre.

L'idée que je continue à me faire du général de Gaulle est trop élevée et trop pure pour que je puisse croire qu'il cautionne réellement tout ce qui se fait en son nom.

Dans l'intérêt supérieur du pays, pour l'image qui restera de lui dans l'histoire, je souhaite de toute mon âme que le pilote change de cap et qu'il refasse l'unité nationale. Dans quelques mois, dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être, il sera trop tard.

Notre devoir à tous, l'impératif numéro un de tous les Français dignes de ce nom est de barrer la route à l'aventure et à la guerre civile. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Battesti.

M. Pierre Battesti. Par discipline de groupe, je renonce à la parole. Je tiens cependant à déclarer, à l'intention du président du groupe de l'Union pour la nouvelle République, que nous réproprons la violence et la provocation d'où qu'elles viennent. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Raymond Schmittlein. Je vous en remercie, monsieur Battesti. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits...

Avant de donner la parole à M. Pasquini pour un fait personnel, je crois savoir que le Gouvernement désire annoncer une inscription à l'ordre du jour.

M. Michel Debré, Premier ministre. Le Gouvernement souhaiterait obtenir une suspension de séance avant de répondre aux orateurs.

M. le président. Il n'y a pas de difficulté sur ce point et nous reprendrons la séance à vingt et une heures trente.

Mais il m'avait été signalé que le Gouvernement entendait demander pour ce soir l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif au code de la nationalité. Nous réglerons donc cela plus tard.

— 6 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Pasquini, pour un fait personnel.

M. Pierre Pasquini. Mes chers collègues, je ne peux laisser sans réponse la prise à partie dont j'ai été l'objet de la part de M. Leenhardt, président du groupe socialiste, qui ne m'a pas permis de l'interrompre, ce qui constitue son droit le plus absolu. Ayant lu et relu mon intervention, ce qui m'honore, il n'ignorait rien, a-t-il dit, des nuances de ma pensée, ce qui me paraît ambitieux.

M. Leenhardt estime que mon intervention constituait une apologie de la violence et qu'elle m'a été inspirée, de près ou de loin, par Matignon, disait-il tout à l'heure.

M. Leenhardt se trompe à tous les titres. Sans doute, lorsque certaines phrases d'une intervention sont détachées du contexte, la pensée initiale qui les inspire disparaît et toutes les interprétations peuvent être permises.

Or, mon propos du 8 novembre, une fois de plus, ne s'inspirait guère du conformisme. Je rappelais ce que j'avais déjà dit, ce que j'avais écrit et ce que je pense encore, à savoir que la politique algérienne, dans certains de ses sens, avait manqué de psychologie tant vis-à-vis des Musulmans que des Français d'Algérie. Et je m'étais exprimé, dans le passage auquel s'est référé M. Leenhardt, en ces termes :

« Cette population française d'origine, je crois que nous n'avons pas eu assez de sollicitude pour elle. A défaut de savoir qu'elle est comprise, elle a besoin de savoir qu'elle est aimée.

« Elle avait besoin, elle a encore besoin de savoir que sa vie, son travail, ses biens doivent nous être sacrés. Cela, il faut le dire, il faut que vos ministres le disent.

« Il importe de s'intéresser à ces Français qui sont de l'autre côté de la Méditerranée, et il importe de les rassurer à chaque instant. »

« Certains Algériens, ajoutais-je, sont déjà en métropole, d'autres y viendront encore, mais le peuple d'Algérie, dans sa masse, ne s'en ira pas, soit qu'il ne puisse pas, soit qu'il ne veuille pas. Il préférera se battre.

« Il est inadmissible et injuste que l'on englobe sous le même vocable de colonialistes ou d'ultras un million de Français qui représentent le plus souvent les couches les plus humbles de la société algérienne.

« Ce ne sont pas des colonialistes, ce ne sont pas des fascistes, c'est tout simplement un petit peuple de Français de bonne foi, qui défendent leurs droits, leur vie, sur leur terre, sur une terre que, de bonne foi, ils pensaient être la leur.

« Ceux-là, et c'est d'ailleurs ce qui leur donne leur caractère le plus dangereux, n'ont ni l'envie ni les moyens de s'en aller. Ils ne croient plus en rien et, surtout, ils ne connaissent pas les véritables intentions gouvernementales à leur égard. »

Et c'est précisément parce qu'ils ne connaissent pas les intentions du Gouvernement à leur égard qu'ils sont désespérés par les souffrances, les meurtres, les crimes, la violence en un mot qu'ils se sont tournés vers ce qui leur est apparu ou ce qui leur paraît être un moyen de défense.

Je n'ai pas jugé le moyen de défense. J'ai constaté qu'ils avaient opté pour ce moyen et je l'ai constaté pour l'avoir vérifié sur place et j'ai évoqué une phrase lue dans un hebdomadaire parisien qui disait : « Installer le F. L. N. à Alger, c'est dur, c'est dur, mais il n'y a pas d'autre alternative. Les choses sont simples, il y a un allié naturel et puissant de la France en Algérie, le F. L. N., il faut écraser l'O. A. S. »

J'ai répondu :

« Moi, je dis : non, car la chose est très grave.

« On nous dit qu'il faut écraser l'O. A. S. ! Je veux bien qu'on écrase tout ce qui peut être traître à la patrie, tout ce qui peut faire du mal, mais il ne faut pas se dissimuler qu'à l'heure actuelle toute la population française de l'autre côté de la mer se trouve là-bas en état de soutien moral, sinon physique de l'organisation subversive. »

J'en appelle au témoignage d'un autre socialiste, M. Dejean, qui est allé en Algérie il y a quelques mois et qui a pu faire les mêmes constatations que moi.

Il ne faut pas se dissimuler qu'à l'heure actuelle, nous l'avons vérifié tous les deux sur place, la population d'origine française, à tort ou à raison — nous n'avons pas à juger — qui se trouve de l'autre côté de la Méditerranée, est en état de soutien moral, sinon physique de cette organisation.

On a voulu me faire dire que j'approuvais la forme de violence de ces Français qui se tournent vers ce qui leur apparaît comme un moyen de défense.

Permettez-moi de vous dire que je désapprouve la violence tout aussi nettement que M. Battesti. J'ai durant trop d'années fait la guerre et j'ai eu trop peur à la faire pour ne pas la redouter.

La continuité dans l'exercice de la violence, singulièrement dans le cadre métropolitain, fait encourir à la cause française en Algérie le risque immense de voir l'opinion publique métropolitaine se détourner d'elle.

Je ne suis pas de ceux qui, pour autant, n'avaient pas envisagé les remèdes. Ayant été pris à partie par quelques-uns d'entre vous, permettez-moi de vous dire qu'il y a bien des années, messieurs les socialistes, lorsque M. Guy Mollet était président du conseil, j'avais caressé le très grand espoir de pouvoir accéder à sa porte parce que déjà, à cette époque-là, j'avais eu une idée. J'avais trop grandi dans les écoles, dans les lycées et les collèges d'Afrique du Nord pour ne pas savoir qu'il y avait là un ferment de concorde dont on pouvait s'inspirer et je caressais l'espoir de venir vers vous en disant : Si vous ne pouvez pas négocier par le haut de la pyramide, peut-être pouvez-vous essayer de le faire par la base, par les éléments musulmans et français que je connais qui ont grandi ensemble sur les bancs des écoles dans les villages du Constantinois, de l'Oranie et de l'Algérois. C'est peut-être en partant de la base qu'on aurait pu constituer ce qu'on appelle aujourd'hui les « comités de réconciliation ».

Lorsque j'ai fait mon intervention le 8 novembre, il y a donc quelque vingt jours, j'avais caressé une seconde fois l'espoir, toujours dans un esprit constructif, que des parlementaires connus pour la modération de leurs idées pourraient se réunir autour d'un programme commun de défense des intérêts des Français d'Algérie, programme en-deçà duquel on n'aurait pas transigé.

Que se serait-il passé si j'avais été suivi, ce qui n'a pas été le cas ?

Si les Français d'Algérie, en ouvrant leur journal, avaient un jour appris, alors qu'ils ignorent l'essentiel des intentions gouvernementales à leur égard, que 100 ou 150 députés de tous les partis, de toutes les tendances s'étaient réunis sur un programme commun et n'accepteraient aucun compromis sur les garanties de vie, de sécurité, de travail et des biens des Français en Algérie, ceux-ci se seraient sentis un peu moins portés à la violence.

C'était l'idée qui m'inspirait lorsque j'avais envisagé la formation d'un groupe interparlementaire. Elle a été combattue de tous les côtés. J'avoue sans fausse honte que je me trouve être aujourd'hui le seul représentant du groupe dont j'avais envisagé la formation. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance.

M. Leenhardt a indiqué que cette idée avait pu m'être inspirée, que mon intervention du 8 novembre, elle-même, avait été inspirée par Matignon. Il me donne ici l'occasion de pouvoir me débarrasser des équivoques qui pesaient sur moi. J'affirme du haut de cette tribune, le plus solennellement du monde, et j'engage mon honneur de parlementaire — je le dis sous le contrôle de M. le Premier ministre — qu'aucun mot, aucune phrase que j'ai pu prononcer dans mon intervention du 8 novembre, n'a été soumis à M. le Premier ministre, pas plus que je n'ai eu l'honneur de recevoir son inspiration, directement ou indirectement.

Et puisque l'histoire de l'Algérie détermine la vie de notre pays, et, encore une fois, le débat d'aujourd'hui, permettez-moi de vous exprimer le plus simplement du monde ce qui détermine le sens même de ma pensée. La plupart d'entre nous se trompent. Nous nous trompons quand nous essayons d'assimiler ce qui pourrait s'appeler la famille Hernandez à une quelconque famille Duraton, de la métropole. Vous n'y arriverez jamais.

Il y a dans ce problème trois composantes. Chacune d'entre elles représente une part de vérité. Je crois que le général de Gaulle, le Président de la République, représente une part de vérité dans le temps et sur le plan de la démographie. Je crois de toute mon âme que les Musulmans d'Algérie, qui ont été victimes depuis cent cinquante ans d'injustices sociales que j'ai pu constater moi-même, détiennent également une part de la vérité, dans le sens également d'une évolution historique dont nous ne pouvons être que les arbitres et les témoins. Mais, je crois aussi que la population française d'Algérie — celle qui est faite d'hommes et de femmes qui sont nés là-bas, dont le père et la mère sont nés là-bas — représente également une part de vérité.

C'est là le drame, le drame de famille dans toute son horreur parce que chacun est persuadé qu'il a raison et a peut-être effectivement raison.

Croyez-moi, toute solution qui ne s'inspirera pas des trois composantes de ce problème, qui ne s'inspirera que de deux d'entre elles et négligera la troisième, fera faillite, sera vouée à l'échec.

Pour ma part, j'attends désespérément peut-être, mais j'attends toujours et je soutiendrai le Gouvernement jusqu'au jour où j'aurai la preuve qu'il néglige d'une d'entre elles. Et si, demain, la négociation me donnait la preuve que l'on a négligé la troisième de ces composantes et que l'on a fait fi des intérêts essentiels des Français de l'autre côté de la Méditerranée, alors j'abandonnerais le Gouvernement. Mais pour l'instant, je suis persuadé de ce que je viens de dire. La vérité en Algérie est faite de trois éléments essentiels et tant que vous ne composerez pas avec ces trois éléments, vous ne trouverez pas la solution. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Francis Leenhardt. Je demande la parole.

M. le président. En principe, il n'y a pas de débat.

M. Francis Leenhardt. J'ai été mis en cause, monsieur le président, et d'ailleurs je n'ai que quelques mots à dire.

M. le président. Vous avez la parole pour un fait personnel, monsieur Leenhardt, mais sans ouvrir de polémique.

M. Francis Leenhardt. Je n'ai pas déclaré, monsieur Pasquini, que vous aviez fait l'apologie de la violence. J'ai été beaucoup plus précis. J'ai dit que vous aviez apporté à cette tribune le 8 novembre la justification morale de l'action de l'O. A. S., et les déclarations que vous venez de faire, en étant plus détaillées, n'infirmant d'aucune façon ce que j'ai déclaré, elles ne peuvent que le confirmer.

Vous me permettez, vous nous permettez à nous, socialistes, de ne pas confondre l'O. A. S., organisation de violence et de subversion, avec la population européenne (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) qu'elle excite, qu'elle entraîne, qu'elle contraint, dont elle exploite les inquiétudes et qu'elle dresse, ce qui est le plus grave, contre la métropole qui, depuis sept ans, a fait tant de sacrifices pour protéger cette minorité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'incident est clos.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion sur la motion de censure et vote sur cette motion ;

Eventuellement, navettes diverses.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.